Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Sèves de Guyane

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2011

L'an deux Mille onze , le Vendredi dix huit Février, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **11 Février 2011.**

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN Mme Agnès BARDURY - M. Laurent ADELAAR - Mme. Yvonne VELAYOUDON- M. Germain BALMOKOUN - Melle. Bénédicte FJEKE - M. Roland JOSEPH - M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL Mme. Josette LO A TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme. Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Paul RANDOLPH - M. Alain PANELLE -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. Jocelyn MADELEINE à Mme. Josette LO A TJON - Mme. Edmonde MARTIN à Madame Cécile ALFRED -

ABSENTS EXCUSES : Melle. Jessie BERTRAND - Mme. Diana JOJE-PANSA – Melle. Malaïka ADAM -

ABSENTS NON EXCUSES : M. Jean-Elie PANELLE - Melle. Lyvie CLAUDE – M. Bernard BRIEU - Melle. Ruth SIMON - M. Patrick ARMEDE -

Ouverture de la séance par **Monsieur le Maire** qui souhaite la bienvenue aux élus à cette réunion du Conseil Municipal. Puis il demande à Monsieur le Directeur Général de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Cécile ALFRED pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance

2°) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 03 NOVEMBRE 2010 ET 20 DECEMBRE 2010 :

Tout d'abord, **Monsieur le Maire** intervient en disant : « Je vous demande avant toute chose de bien vouloir nous excuser pour des erreurs, concernant le PV du mois de Novembre, il y a eu un problème matériel par rapport à l'enregistrement et malheureusement vous allez voir qu'à partir de la délibération n° 18, on a purement et simplement repris in-extenso les délibérations telles qu'elles ont été proposées comme projet, n'ayant pas eu l'enregistrement, les remarques n'ont pas été portées. Ce que je vous propose, c'est de pouvoir faire vos remarques s'il y en a qui sont pertinentes et les transmettre à l'administration de façon à ce que la prochaine fois, nous puissions revenir devant vous avec un PV qui colle davantage à la réalité ».

Il demande l'avis du Conseil Municipal. Pas d'observations particulières.

Monsieur le Maire propose de ne pas adopter ce procès-verbal ce soir car à partir de la délibération n° 18, il manque les remarques et suggère donc de le retirer afin qu'il soit représenté au Conseil la prochaine fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

Puis il propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2010. Il manquait la page 56 qui vous a été remise en séance.

Avez-vous des observations à formuler dit **Monsieur le Maire ?**

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « A la page 7, il s'agit du Conseil Municipal du 28 Septembre 2009 où l'on a décidé le principe de réalisation de la station d'épuration et non pas celui du 22 Septembre et je crois que c'est moi qui ai fait l'erreur. Ensuite en page 38, j'avais été amené à dire que pour le projet de PPRI, il y avait une concertation malgré tout suivie et convenable avec la DDE jusqu'au mois de Juin 2010, c'était la dernière réunion à laquelle nous sommes allés, Floriane HAINAUT et moi ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal du 20 Décembre 2010.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce PV du 20 Décembre 2010.

Pas d'opposition ni d'abstention, le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

3°) PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MUNICIPAL JEAN-PAUL RANDOLPH AUX COMMISSIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil, qu'en application des dispositions de l'article L 270 du code électoral, il a par délibération en date du 8 novembre 2010, pris acte de l'installation de Monsieur Jean Paul RANDOLPH en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Madame Claudia CHARLEY décédée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal s'est prononcé par délibération en date du 14 Avril 2008 sur la création et la composition des commissions communales permanentes chargées de préparer le travail du conseil municipal.

Aussi, selon le principe juridique du parallélisme des formes et afin de lever toute hésitation sur la composition des commissions communales permanentes, Monsieur le Maire en accord avec Monsieur le conseiller municipal Jean Pau RANDOLPH demande à son conseil d'approuver la participation de Monsieur Jean Paul RANDOPH aux commissions communales permanentes, désignées ci-après dont Madame Claudia CHARLEY était membre.

- Commission Budget, stratégies financières et travaux
- Commission Jeunesse et sports
- Commission des Affaires Culturelles
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission Qualité
- Comité de Pilotage CNES/Mairie

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de Monsieur Jean Paul RANDOLPH aux commissions communales permanentes :

- Budget, stratégies financières et travaux
- Jeunesse et sports
- Affaires Culturelles
- Appel d'Offres
- Commission Qualité
- Comité de Pilotage CNES/Mairie

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de Monsieur Jean Paul RANDOLPH aux commissions communales permanentes.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Pas d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de Monsieur Jean Paul RANDOLPH aux commissions communales permanentes.

4°) DENOMINATION DU MARCHE CENTRAL DE LA VILLE DE SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la marché (marché central) de la ville ne porte pas de nom.

Afin de compléter le travail de dénomination des lieux, sites et établissements de la ville et dans le souci d'entretenir la mémoire des hommes et des femmes qui ont marqué par leur action l'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni, Monsieur le Maire propose que la place du Marché soit dénommée Place Flore LITHAW, Conseillère Municipale à Saint-Laurent-du-Maroni de Mars 1983 à Août 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dénomination de la place du Marché, Place Flore LITHAW.

Monsieur le Maire dit : « Il s'agit d'une proposition, tout le monde se souvient de Flore LITHAW qui a été conseillère municipale et Maire-Adjoint pendant de nombreuses années, on l'a connu surtout pour ses engagements et je crois qu'elle méritait un lieu assez symbolique, ouvert et fréquenté, un lieu en quelque sorte qui ressemble à son caractère, son tempérament et c'est la raison pour laquelle je vous fais cette proposition ».

Monsieur Franck THOMAS demande de rectifier le nom LITHAW car il manque la lettre H.

Monsieur le Maire prend acte et dit que l'erreur sera rectifiée.

Monsieur Serge Aimé SAINT-AUDE intervient : « Sur les documents que je parcours, il me semble que cette place s'appelle : Place de la Mutualité. Si c'est son nom, il serait bien de préciser le changement de nom. Deuxièmement, je crains qu'en dénommant des endroits qui portent déjà des noms (les gens ont des habitudes) j'en veux pour preuve la route des Vampires, les gens prennent un certain nombre de temps pour s'habituer aux noms. Donc, est ce qu'il ne serait pas mieux par exemple dans la ZAC de Saint-Maurice de vraiment dédier une place à la personnalité de manière à ce que les gens puissent s'accaparer du nom tout de suite. ».

Monsieur le Maire répond : « C'est vrai que lorsque les gens prennent des habitudes, il est difficile de faire changer ces habitudes, notamment on le voit avec la route des Vampires qui se nomme route « Paul CASTAING ». Simplement, c'est un travail qu'il nous faut faire nous-mêmes en termes de pédagogie et de communication. Il faudra que l'on fasse un travail et là je me tourne vers notre service de communication pour qu'il y ait une action qui soit menée dans ce sens pour que les gens prennent cette habitude.

Ce qui permet de répondre à la deuxième partie de ta question, mais pour la première question c'est toi-même qui a rappelé qu'il s'agit de la Place de la Mutualité mais peu de gens à Saint-Laurent-du-Maroni savent que c'est la Place de la Mutualité et je pense qu'il sera très facile pour la population de Saint-Laurent-du-Maroni d'ajouter après place du Marché « Flore LITHAW » parce qu'on ne se souvient pas que c'est la place de la Mutualité mais je pense que c'est très facile de faire ressortir le nom de Flore LITHAW. N'oublions pas aussi qu'au moment où nous allons le faire comme pour les autres établissements pour lesquels nous allons proposer des noms ce soir, il y a toujours une partie qui est officielle c'est-à-dire l'inauguration et ce sera le moment pour nous de faire passer le message ».

Madame Sophie CHARLES dit : « Je voulais aussi préciser que Madame Flore LITHAW a été longtemps l'Adjointe déléguée qui s'occupait des affaires du marché et que c'était sa

préoccupation, elle y allait tous les mercredi et samedi, on avait un vrai suivi et c'était quelque chose qui lui tenait vraiment à cœur. Je dis que la Place de la Mutualité, je ne connaissais pas, je l'apprends ce soir. Si l'on fait un vote dans la salle ce soir, je ne sais pas combien d'élus étaient au courant que cette place s'appelait « Place de la Mutualité ».

Monsieur Roland JOSEPH intervient : « Lors de la discussion du DOB en Commission Financière, j'ai évoqué l'aspect signalétique. Il faut tout de suite que l'aspect signalétique soit mis en place car s'il n'y a pas cette inscription signalétique, on ne le saura jamais. Pour la rue Paul CASTAING, il faut que demain cette rue soit identifiée avec le panneau ».

Monsieur le Maire dit : « Je partage entièrement ce que vient de dire Roland JOSEPH car il y a un travail à réaliser et là je me tourne une fois de plus vers Jessica CHARLERY, il faudrait avec un élu que l'on pourrait désigner, revoir cette question de signalétique. Peut être pas toute la signalétique de la ville mais certains lieux symboliques. En disant cela, je me tourne vers Gilbert SAINTE-LUCE car la dernière fois que nous sommes allés à Saint-Joseph, j'avais presque honte d'arriver dans la ville et de voir que c'est écrit en grand caractère ***« Saint-Joseph, Ville Jumelée avec Saint-Laurent-du-Maroni ».*** J'ai reçu le Maire de Saint-Joseph ici, il y a trois semaines, je ne suis pas capable de pouvoir lui dire la même chose c'est-à-dire que lorsque les gens arrivent ici, ils ne le savent pas. Ce sont des choses qui sont simples, ça ne va pas nous ruiner davantage, il y a donc un petit travail à faire.

Monsieur le Maire délègue Monsieur Laurent ADELAAR pour s'occuper de ce travail de signalétique sur quelques lieux symboliques qui méritent d'être valorisés et indiqués convenablement ».

Intervention de **Monsieur Roland JOSEPH** : « J'ai bien compris que les panneaux pour certains étaient déjà au Service de l'Urbanisme auprès de qui nous devons nous rapprocher pour savoir pourquoi, il y avait ce souci pour la pose et la distribution de ces panneaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Pas d'observation, il met aux voix ce projet de délibération en prenant en compte la remarque ci-dessus formulée par Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la Place du marché : Place Flore LITHAW.

5°) DENOMINATION DES BUREAUX DU SERVICE DE L'ETAT CIVIL :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que très prochainement les nouveaux bureaux de l'Etat Civil seront inaugurés.
Dans cette perspective et afin de compléter le travail de dénomination des lieux, sites et établissements de la ville et dans le souci d'entretenir la mémoire des hommes et des femmes qui ont marqué par leur action l'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni, Monsieur le Maire propose que le bâtiment de l'Etat Civil prenne le nom de Madame Esther JOSEPH (dit Pacôme), Agent de la collectivité ayant travaillé de nombreuses années au Service de l'Etat Civil.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dénomination Esther JOSEPH pour le bâtiment de l'Etat Civil.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Il précise qu'il s'agit de Madame Esther JOSEPH et non Estelle.

Monsieur Alain PANELLE : « Beaucoup de gens ne connaissent pas Madame Esther JOSEPH. Quand on dit « Pacôme », il y en a qui s'en souviennent et d'autres pas. Dans la foulée, j'aimerai qu'on n'oublie pas certaines personnes qui ont également œuvré pour la Mairie de Saint-Laurent en tant qu'employé. Nous avons des anciens qui sont restés très longtemps à la tête de la Mairie, il ne faut pas les oublier. On est souvent à la recherche de noms pour dénommer soit des écoles soit des rues ou autres, ceux là non plus, il ne faudra pas les oublier. Je prends un exemple, on a Monsieur ELYSSEE qui a travaillé très longtemps en Mairie et il y en a d'autres encore, il ne faut pas les oublier ceux là ».

Monsieur le Maire dit : « Je suis preneur, n'importe quel conseiller municipal peut me faire un courrier pour proposer un nom et nous le soumettrons à la commission. C'est vrai que la ville grandit à toute vitesse et on est toujours en train de mettre en place des équipements ce qui veut dire que de ce côté, nous ne sommes pas du tout avare, bien au contraire ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations sur ce projet de délibération.
Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination Esther JOSEPH pour le bâtiment de l'Etat Civil.

6°) CONSTRUCTION ET RENFORCEMENT DE LA PISTE AGRICOLE DU PLATEAU DES MINES – ATTRIBUTION DE MARCHE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le **05 janvier 2011**, pour la construction et le renforcement de la piste agricole du plateau des mines.

Deux offres sont parvenues dans les délais prescrits :

- M.T.I. pour **296 461,00 €**
- S.T.C. pour **282 543,79 €**

La commission d'appel d'offres réunie les 03 et 16 février 2011, a retenu l'offre de la société **M.T.I.** pour **296 461 €**, offre la mieux disante compte tenu du planning d'exécution et de la proposition technique.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le marché pour la construction et le renforcement de la piste agricole du plateau des mines à la **M.T.I.** pour **296 461 €** ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire invite Monsieur Bernard SELLIER qui a suivi ce dossier à apporter quelques explications.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « La distinction entre les deux offres sur la base des trois critères habituels mais qui sont annoncés dès l'avis d'appel d'offres s'est faite de la façon suivante : Niveau de l'offre de MTI, il y avait un petit mieux quant au planning, c'est toujours intéressant surtout que là, on aura peut être le petit été de Mars dans sa vraie longueur. La proposition technique, c'est peut être là, le point plus important, cette société arrive avec de la latérite venant d'une carrière agréée qu'elle exploite par ailleurs, l'autre entreprise non.

Donc la commission a estimé qu'on ne pouvait pas prendre le risque d'un approvisionnement incertain en latérite, venant je ne sais où ? la DRIRE fait des contrôles, la Préfecture, les gendarmes peuvent en faire également. Les matériaux doivent provenir de carrières agréées. On connaît les carrières existantes dans la région, la qualité était satisfaisante côté MTI. Donc le troisième critère pris qui d'ailleurs n'était pas le premier en poids n'a pas empêché la commission de proposer au Conseil Municipal de prendre une offre après tout, c'est 3 % plus cher mais de toutes façons c'est sûr quant à la qualité des matériaux et par rapport aux contrôles que l'on peut avoir comme tout le monde ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Alain PANELLE intervient : « Quand je regarde le prix, je me dis que la mieux disante est sûrement la société STC ».

Monsieur SELLIER Bernard répond : « Il y a trois critères avec des coefficients, des notes sont proposées et validées et bien l'entendu l'entreprise la mieux disante a eu effectivement la meilleure note ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « J'ai bien entendu, Monsieur SELLIER, j'y étais ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Pas d'autres observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour la construction et le renforcement de la piste agricole du plateau des mines à la **M.T.I.** pour **296 461 €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

7°) INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – 1ère PHASE – ATTRIBUTION DE MARCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le **21 décembre 2010**, pour l'installation d'un système de vidéo protection – 1ère phase.

La première phase de l'opération, porte sur la mise en place des matériels sur quatre sites (écoles : Milien 2, école 6, Sables Blancs et la mairie), fonctionnant de façon autonome et devant être raccordés au Centre de Supervision Urbaine (CSU), intégré dans le bâtiment de la Police Municipale.

Par la suite, d'autres équipements seront mis en place sur des sites non encore définis.

Deux offres ont été reçues dans les délais :

Société	Solution de base	Solution variante 1	Solution variante 2
GETELEC	125 537,12	140 425,34	
SARVIS	118 357,00	148 659,00	191 749,00

La commission d'appel d'offres réunie les 03 et 16 février 2011, a retenu l'offre la société **SARVIS** (solution de base) pour **118 357 €**.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le marché pour l'installation d'un système de vidéo protection – 1ère phase à la société **SARVIS** (solution de base) pour **118 357 €** ;

- **AUTORISER** Monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Alain PANELLE intervient : « Il faut qu'on ait la genèse de ce projet car tout le monde n'est pas sensé savoir. Il faut que les techniciens explique à l'assemblée de quoi il s'agit ».

Monsieur Philippe CAMBRIL explique : « Historiquement, le projet de vidéo surveillance est déjà un peu ancien, c'est une vague d'équipement qui est fortement soutenue et encouragée par l'Etat au travers des crédits qu'on appelle le fonds interministériel de Prévention de la Délinquance donc Saint-Laurent comme toutes les villes moyennes ont pu bénéficier d'un certain nombre de crédits. Sur Saint-Laurent, l'idée c'est de privilégier la surveillance des bâtiments publics en particulier, les écoles et les bâtiments communaux. C'est un projet qui trois volets dont un volet caméra, un volet installation réseaux et puis un volet de centre de surveillance urbaine pour avoir les images.

Le premier volet actuellement ce sont les toutes premières installations qui vont fonctionner en régie c'est-à-dire que les sites seront équipés et les images seront enregistrées sur place. Dans les tranches ultérieures, il y a l'installation du réseau, augmentation du nombre de caméras et puis surtout avec les travaux prévus dans le cadre de la réorganisation de la Police Municipale, création d'un centre de surveillance urbaine et donc à ce moment là, réception

des images et politique d'intervention et traitement de ces images à la suite. C'est la tranche 1 d'une opération qui va s'étaler sur plusieurs années et qui se poursuivra dès 2011 ».

Monsieur le Maire dit : « Juste pour compléter, c'est une décision qui a été prise en CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), l'idée étant aussi de choisir des établissements scolaires, les plus dispersés sur le territoire de la commune de façon à pouvoir favoriser ensuite un maillage global qui permettra ensuite de pouvoir au-delà des écoles même porter une surveillance à l'ensemble des bâtiments et puis peut être aussi être utilisés également pour des particuliers parce que l'idée c'est de faire passer la fibre optique un peu partout ».

Madame Cécile ALFRED demande : « Cela concerne le centre de supervision urbaine qui sera installé à la Police Municipale, est ce qu'ils ne sont pas à l'étroit dans ce bâtiment, qu'est ce qui est prévu ? ».

Monsieur le Maire répond : « Normalement, nous sommes en discussion. Là où se trouve actuellement la Police Municipale, nous allons l'agrandir sur un espace qui normalement lui est réservé. Ce qui veut dire qu'à terme, nous allons récupérer deux lieux. Nous sommes en train de voir avec la radio pour leur proposer un autre lieu et en même temps la Chambre de Métiers à qui on a confié aussi cela fait des années un local qui est d'ailleurs pas utilisé tout le temps. Donc, l'idée consiste à récupérer tout cet espace là et le dédier à la Police Municipale et je crois que pendant des années, il y aura la place nécessaire pour avoir un fonctionnement normal et puis installer ce centre de visionnage ».

Intervention de **Monsieur David CHEMINEL** : « Vous avez parlé de fibre optique, c'est-à-dire qu'il y aura un câble qui va relier tout le centre ? ».
Monsieur le Maire répond : « A terme, oui ».

Monsieur David CHEMINEL dit : « Au mois de Décembre, lorsque nous sommes partis en Métropole, nous avons pu voir les dernières innovations, tout se passait par ondes et c'était beaucoup plus simple car tout était hertzien. Passer un câble, cela me paraît bizarre ».

Monsieur le Maire dit : « le câble comme cela se fait dans la ville de Kourou, n'est pas fait seulement pour la vidéo protection. La fibre optique permet de faire passer des multitudes de choses, des images avec des vitesses extraordinaires que jamais les ondes ne permettent de le faire actuellement, c'est bien dans cette idée là. En fait, lorsqu'on arrivera à faire le maillage en fibre optique, ce n'est pas seulement pour la vidéo protection, on prépare un terrain favorable pour que d'autres services soient aussi donnés à la population, c'est dans ce sens là ».

Monsieur Bernard SELLIER intervient : « Pour le maintien à cet endroit avec une extension de la Police Municipale, est ce qu'on a déjà eu des contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France parce qu'à priori on doit être encore un peu en deça des fameux 500 m par rapport aux monuments historiques et si on ne l'a pas fait, je propose qu'on le fasse assez rapidement de manière à ne pas être pris quand on commence à avoir l'avant projet et peut être des espoirs de subventions ».

Monsieur le Maire dit : « C'est une bonne idée et je pense que Marie BOURDEAU qui est derrière toi, a bien entendu. Car nous sommes en train effectivement de rentrer dans une nouvelle formule, je profite pour vous le dire, nous étions en train d'aboutir à notre fameuse

ZPPAUP, il s'agit d'une zone de protection là où il y a des bâtiments et des monuments historiques pour aller vers une autre formule qui s'appelle AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Nous sommes en train d'en discuter actuellement, en même temps se termine, le Plan Local d'Urbanisation, c'est le moment où jamais et j'ai eu l'occasion d'ailleurs de le dire lors de la réunion qui s'est tenue hier ou avant-hier que certes nous voulons en même temps tout faire pour pouvoir avoir un cœur de ville qui soit effectivement un lieu valorisé tenant compte de notre patrimoine architectural mais en même temps, il faut faire attention, c'est une ville qui grandit et nous avons besoin aussi d'implantation de structures économiques. Par conséquent, il ne faut pas non plus aller s'engouffrer dans des contraintes qui vont nous empêcher de respirer économiquement. Donc, c'est bien les enjeux que nous sommes en train d'envisager actuellement ».

Monsieur Roland JOSEPH : « Le projet qui était convenu pour la Police Municipale, c'était le bâtiment CAPE, que va devenir ce bâtiment qui est là dans le coin et qui devient un squat ».

Monsieur le Maire répond : « Il n'y a pas de squat car nous avons fermé ce bâtiment ».

Madame Cécile ALFRED dit que le bâtiment est occupé.

Monsieur CHABRIER, précise que les Services Techniques Municipaux doivent intervenir pour sécuriser ce bâtiment plus efficacement.

Monsieur le Maire dit : « De toutes façons, nous sommes une Commune qui grandit et comme je le disais, on a toujours besoin de locaux et on va se réunir pour savoir quelle est l'affectation qu'il faut donnée le plus rapidement possible à ce bâtiment ».

Madame Sophie CHARLES : « Il serait peut être intéressant de voir que ce bâtiment étant situé tout près de la gare routière, est ce qu'il ne serait pas opportun de mettre un Service de Transport dans cette zone puisque c'est en face de la gare routière ».

Monsieur le Maire dit : « Il y a beaucoup d'idées intéressantes qui fusent donc nous allons nous réunir et voir comment trouver l'idée la plus pertinente et la moins coûteuse ».
Intervention de Madame Josette LO A TJON : « A un moment donné, est ce qu'il n'était pas question de transférer la Police Municipale à l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers ».

Monsieur le Maire répond : « Oui, cela a été aussi une option mais malheureusement, l'ancienne caserne des Pompiers, une partie appartient à un particulier donc le temps d'engager une procédure pour acheter cette autre partie parce qu'on ne peut pas imaginer être propriétaire de la moitié d'un bâtiment lorsqu'il y a des problèmes de voisinage par rapport à une toiture qui est commune etc… et arriver à gérer tout ça par conséquent c'est une option que nous avons écartée d'autant plus que les surfaces à l'intérieur ne sont pas fonctionnelles ».

Madame Daniéla STOMP : « J'aurai souhaité savoir si les équipements installés pour ce qui concerne les écoles seront à l'intérieur des écoles, dans les rues où je ne sais pas où ? Deuxièmement, j'aurai voulu savoir si dans les tarifs qui sont présentés là, est ce que la maintenance des appareils est comprise ? ».

Monsieur Martial CHABRIER répond : « Les caméras seront installés dans l'enceinte des écoles, sur les bâtiments et il y a dans ce prix là, la maintenance comprise pour deux années, ça sera un contrat de maintenance hors marché en quelque sorte ».

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour l'installation d'un système de vidéo protection – 1ère phase à la société **SARVIS** (solution de base) pour **118 357 €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

8°) AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU DE SAINT LOUIS A SAINT-JEAN ET LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'EAU BRUTE DE SAINT-JEAN A SAINT-LOUIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de sa séance du 25 juillet 2008, il avait attribué au Bureau d'études Sétude, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis pour **127 200 €**.

Sur la base des données du marché de maîtrise d'œuvre connues en 2008, la société Sétude attributaire a accompagné le déroulement de ladite opération. Au cours de la réalisation se sont ajoutées la construction d'un réservoir de 2000 m3, réalisée de façon anticipée, et des prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires nécessaires lors du chantier.

Le montant de l'avenant modifiant la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre tel que défini à l'article 4.1 du CCAP du marché cité en objet s'établit à **15 000 €** décomposés de la manière suivante :

- Etude du raccordement des nouvelles installations au réseau EDF : 12 000 € ;
- Calcul du coup de bélier : 3 000 €

Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de **142 200,00 €,** représentant un coût supérieur de 11,79% au montant initial du marché

A cet effet, il convient de régulariser ladite mission de maîtrise d'œuvre par le biais d'un avenant.

Il est demandé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une

canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis pour **15 000 €** au profit du bureau d'études SÉTUDE, portant le montant total du marché à **142 200 €** ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commission d'appel d'offres réunie le jeudi 03 février 2011, a émis un avis favorable.

Monsieur Bernard SELLIER rappelle : « L'avant projet a montré qu'il était nécessaire de laisser le captage au bord du Maroni et mettre les installations pré-traitement en hauteur sur une colline située à 500 m où il y aura d'ailleurs, la nouvelle usine d'eau potable d'ici quelques années. Cela veut dire que le système de raccordement électrique est sectionné et cela veut dire qu'il y a une canalisation spéciale le long du chemin que nous avons emprunté quelques uns, le 10 Novembre dernier. Un coup de bélier, c'est de l'air qui pousse l'eau dans les tuyaux mais de façon incongrue donc la demande de la société SETUDE, on peut admettre ses prestations plus en réalité une maîtrise d'œuvre gratuite pour le château d'eau.

Vous vous rappelez que pour le château d'eau, le lot n° 3 du marché, on le fait par anticipation par rapport aux besoins. D'ailleurs, ce midi on parlait avec Monsieur PAN HUNG KUET d'une mise en œuvre très rapide, puisqu'on peut déjà stocker de l'eau brute dans l'immédiat, je crois que la demande de la Société SETUDE (15000 €) est tout à fait raisonnable, j'en ai discuté avec eux mais comme il y a un marché, il faut évidemment conclure un avenant ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Pas d'opposition ni d'abstention**, le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis pour **15 000 €** au profit du bureau d'études SÉTUDE, portant le montant total du marché à **142 200 €** ;

- **AUTORISE** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

9°) AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU DE SAINT LOUIS A SAINT-JEAN ET LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'EAU BRUTE DE SAINT-JEAN A SAINT-LOUIS – LOT N° 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de sa séance du **18 mai 2009**, il avait attribué le marché pour les travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 1) à la société SOGEA Guyane pour **1 096 618 €**.

Des prestations supplémentaires ont été réalisées :

1) Allongement de la piste d'accès au captage.

2) Pose de palplanches

3) Instrumentation et renforcement du pompage

4) Rallongement monorail

En conséquence, le forfait de rémunération initial du marché de travaux doit être modifié.

Le montant de l'avenant relatif aux travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise SOGEA pour le lot 1 s'établit à **245 315,00 €**.

La répartition des prix s'établit comme suit :

- Allongement de la piste d'accès : 75 000 € ;
- Pose des palplanches : 57 000 € ;
- Pose instrumentation : 105 000 € ;
- Rallongement monorail 3 ml : 8 315 €.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de **1 341 993,00 €,** représentant un coût supérieur de 22,375 % au montant initial du marché

A cet effet, il convient de régulariser le forfait de rémunération du marché des travaux par le biais d'un avenant.

Il est demandé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 1) pour **245 315 €** à SOGEA GUYANE, portant le montant total du marché de travaux à **1 341 993,00 €** ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commission d'appel d'offres réunie le jeudi 03 février 2011, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable. Cela découle de ce qu'on a voté, il y a quelques instants. C'était un avenant sur la maîtrise d'œuvre et là il s'agit des travaux, lot N°1 ».

Monsieur Alain PANELLE : « Je vois que régulièrement, on lance des chantiers, il y a une étude qui est faite, il y a un coût, suite à cela, on lance des appels d'offres, on a une entreprise

qui nous dit, c'est ce prix là, on arrête le prix et on s'aperçoit après, qu'il y a toujours des travaux à réaliser et qu'il y a toujours des avenants à apporter ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Je rappelle que nous avions prévu avec le maître d'œuvre une piste de 700 m, on a mis et je crois sagement dans le projet de marché de 1000 m et en pratique surtout avec la séparation du pré-traitement par rapport au captage, il y a eu 1500 m. La piste, il y a quand même 450 m dans les marécages, vous l'avez vu le 10 Novembre, elle a été remblayée de manière consistante d'où un supplément. Ensuite les palplanches, c'est une protection qui est apparue nécessaire, une fois le terrain découvert, une protection directe du captage donc les palplanches, c'est efficace mais cela coûte très cher, 15 000 € le mètre linéaire fourni et posé donc là il y a une trentaine de mètres.

Ensuite, l'instrumentation, moi j'ai le rapport détaillé et c'est plus facile, je dois dire qu'il a été décidé en réunion de chantier et en plein accord avec la SGDE de ne pas se contenter de mettre des pompes pour la quantité actuelle que l'on pompe ou celle que l'on pompera dans cinq ans, les pompes sont passées et c'est apparu prudent aux différents experts qui sont autour de moi de 200 à 400 m3/heure donc évidemment, il y a un surcoût et comme il y a deux pompes, plus une pompe en réserve, ce qui n'apparait pas non plus évidemment dans le rapport de synthèse, il y a un surcoût qui est relativement important, mais rassurez vous j'ai fait baisser le prix plusieurs fois.

Enfin, dernier point, pour une mise en exploitation raisonnable, c'est un site isolé, personne ne va payer un gardien, il est donc apparu nécessaire pour que les pompes soient sorties directement dans la benne des camions de rallonger effectivement, le rail de 3 mètres. Je reconnais bien volontiers que ce sont des changements importants par rapport à la prévision, il y a deux ans mais la prévision, il y a deux ans encore une fois était un chantier et une immensité de forêt ».

Monsieur Franck THOMAS : « Simplement, je profite de l'occasion car il s'agit de SOGEHA, j'en avais discuté avec le collègue SELLIER, j'ai dernièrement fait une mission sur Saint-Jean et j'ai pu constater qu'effectivement, nous donnions des travaux à des sociétés pour pouvoir faire des canalisations et je me suis aperçu qu'ils ont fait des travaux dans un canal fabriqué avec des briques d'antan et ils ne l'ont pas remis en état. Il s'avère qu'ils ont vraiment dégradé ce canal qui représente un peu ce qui se faisait à l'époque et je lui avais demandé de voir cette société afin que le nécessaire soit fait car nous souhaitons conserver notre patrimoine. Il faut qu'on agisse très rapidement car je n'ai pas du tout apprécié cela étant donné qu'il avait été dit à SOGEAH de procéder à la remise en état de ce canal et ils ne l'ont jamais fait ».

Monsieur Bernard SELLIER dit : « Franck, je te remercie de réitérer ton observation, le marché n'est pas réceptionné, il y a eu des réceptions partielles et comme c'est une grosse affaire, après la réception générale, il y a un an de délai de garantie donc, les choses seront faites bien avant la fin du délai de garantie et tu as bien fait de me le dire. Mais pour l'instant, il n'y a pas péril en la demeure puisqu'on n'a même pas opéré la réception complète ».

Monsieur le Maire dit que lors de la réception du chantier, il va falloir être présent et veiller à ce que la remise en état soit faite.

Monsieur Alain PANELLE : « Moi, j'aurai inclus ça dans la qualité car sur plusieurs ouvrages réalisés, on s'aperçoit que certaines entreprises détériorent soit la chaussée, une partie d'un bâtiment et font des travaux mais l'espace n'est jamais remis en état. Donc, il serait intéressant que lorsqu'il y a des travaux lourds qui se font sur des ouvrages ou hors ouvrage, que nous ayons quelqu'un qui vérifie cela ».

Monsieur le Maire dit : « Comme je l'ai dit, je profite de cela et je verrai avec Monsieur CHABRIER Martial afin de pouvoir remettre du sang neuf et en même temps des personnes d'un bon niveau et ce que nous ne pouvions pas faire auparavant car nous n'étions pas encore formatés pour cela, progressivement, nous nous donnons les moyens de le faire. Donc, la remarque que tu fais est une bonne remarque et je crois que plus on sera armé, mieux on pourra pendant les chantiers et à la fin des chantiers les suivre correctement et ne pas nous trouver dans des situations difficiles.

Après avoir fait la présentation de Monsieur Sylvain CAVALIER, nouvellement recruté au sein des Services Techniques Municipaux en qualité d'Agent de Maîtrise, Responsable du Service des Bâtiments communaux, **Monsieur le Maire** lui passe la parole.

Monsieur Sylvain CAVALIER dit : « J'ai pris mes fonctions le 31 Janvier 2011 en tant que Responsable des Bâtiments et en ce moment, nous sommes avec mon Directeur, Monsieur Martial CHABRIER en pleine réorganisation des services et donc pour tout ce qui concerne les chantiers, je compte bien suivre et voir ce que les entreprises réalisent et surtout la remise en état des lieux après les interventions ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Sylvain CAVALIER a des racines Saint-Laurentaise.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 1) pour **245 315 €** à SOGEA GUYANE, portant le montant total du marché de travaux à **1 341 993,00 €** ;

- **AUTORISE** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

10°) AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU DE SAINT LOUIS A SAINT-JEAN ET LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'EAU BRUTE DE SAINT-JEAN A SAINT-LOUIS – LOT N° 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de sa séance du **18 mai 2009**, il avait attribué le marché pour les travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 2) à la société SOGEA Guyane pour **4 479 016 €**.

Des prestations supplémentaires ont été réalisées et d'autres prestations ont été supprimées à la demande du maître d'ouvrage, ce qui entraîne une modification du montant du marché de travaux.

Les travaux supplémentaires sont :

1) Remblaiement de tranchée.

2) Pose PEHD Ø 315
3) Remplacement de la fonte Ø 350 par un PC Bi-orienté Ø 315

Le montant de l'avenant est de **504 184,16 €**. Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de **4 983 200,16 €,** représentant un coût supérieur de 11,25% au montant initial du marché.

A cet effet, il convient de régulariser le forfait de rémunération du marché des travaux par le biais d'un avenant.

Il est demandé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 2) pour **504 184,16 €** à SOGEA GUYANE, portant le montant total du marché à **4 983 200,16 €** ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commission d'appel d'offres réunie le jeudi 03 février 2011, a émis un avis favorable.

Monsieur Bernard SELLIER explique : « Il s'agit essentiellement sur la demande du Conseil Général dont nous empruntions l'emprise qui craignait, la chaussée a été refaite récemment dans la mesure où la route a été faite autrefois on ne sait pas toujours comment dans le détail, à nous obliger à reboucher au départ l'intégralité des tranchées avec de la grave donc évidemment ça coûte plus cher que de reboucher avec des matériaux qu'on vient de sortir. Donc, on a mené des mois durant avec le Maître d'œuvre, une négociation avec différents représentants du Conseil Général, notamment le Directeur Adjoint des Travaux, Monsieur HODICK à Cayenne et cela s'est traduit par une permission de voirie, signée par le Président du Conseil Général lui-même, qui disait schématiquement, moins de trois mètres de la chaussée, vous devez reboucher en graves (80 cm) et plus de trois mètres.

On estime qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de risque etc… le principe de précaution peut être appliqué à l'extrême mais il fallait bien conclure et dans ce cas là, on la rebouchait avec les matériaux en place. Alors ce qui fait de 18000 tonnes de graves, on est revenu à 9000 T, c'est sur un document qui est en ma possession ».

La canalisation polyéthylène haute définition, c'est entre la station de pré-traitement et le lieu de captage, on a vu cela le 10 Novembre dernier et pour rassurer l'ensemble de l'assemblée et

notamment Alain PANELLE, on a aussi cherché en permanence à faire des économies d'où une économie, il n'y a pas de surpresseurs entre l'emplacement du réservoir et la route départementale donc il y a un plus mais également un moins qui est tout de même d'une certaine importance (320 000 €) donc en pratique cela fait des travaux supplémentaires pour 11 % ceci dit 11 % sur un marché de 4 millions d'euros, évidemment, on ne va pas le nier, cela fait une somme relativement importante.

Dernier point, dès qu'il y a eu cette question, j'avais alerté le Maire et avec son autorisation, j'ai fait des démarches à la Préfecture qui ont abouti finalement à ce qu'on ait une subvention exceptionnelle de 150 000 €. Ils ont raclé les fonds de tiroir pour nous, ce n'est pas une somme négligeable ceci dit s'ils avaient pu donner 300 000 € cela aurait été beaucoup mieux ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Alain PANELLE dit : « On s'y perd un peu car tout à l'heure, sur le lot N° 1 (l'avenant n° 1 relatif au déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis, on retrouve encore la phrase « approuver l'avenant n° 1 »

Monsieur Bernard SELLIER apporte les explications et dit que chaque lot est un marché, la canalisation c'est le lot N° 2 et il s'agit de l'avenant N° 1.

Pas d'autres d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement de la prise d'eau de Saint-Louis à Saint-Jean et la mise en place d'une canalisation d'eau brute de Saint-Jean à Saint-Louis (lot 2) pour **504 184,16 €** à SOGEA GUYANE, portant le montant total du marché à **4 983 200,16 €** ;

- **AUTORISE** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

11°) CESSION DE PARCELLES APPARTENANT A L'ETAT ET INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC SAINT MAURICE :

Après avoir entendu lecture de ce rapport ;

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH demande : « Où se trouve cette parcelle ? ».

Monsieur le Maire dit : « Bonne question. D'ailleurs, je vais enlever ce projet de délibération car il n'y a pas de plan d'ailleurs pas plus ça que d'autres ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « S'il faut retirer celui là, il faudrait aussi enlever les autres car ça fait un moment qu'on demande à ce que les plans soient annexés aux projets ».

Monsieur le Maire répond : « Oui, en effet, ça rejoint ce que je viens de dire ».

Par conséquent, **Monsieur le Maire** propose de retirer les projets de délibération N° 9, 10, 12, 13 et 15 et suggère de conserver le projet N° 11 ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE dit que pour le projet n° 14, la parcelle AE 52, je crois qu'elle était déjà passé en Commission ou même au Conseil Municipal et c'est un acte administratif qu'il manquait pour qu'elle puisse vendre sa parcelle ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions sur le lieu (pas de plans annexés).

12°) REGULARISATION D'ACTES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions sur le lieu (pas de plans annexés).

13°) VENTE DE LA PARCELLE AL 112 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a pris contact avec la collectivité afin de trouver un emplacement qui leur permettrait de construire un établissement de placement éducatif.

Après avoir étudié l'ensemble des contraintes liées à ce projet, la collectivité a identifié la parcelle cadastrée AL 112 comme étant susceptible d'accueillir ce projet.

Dans cette perspective, il est possible de prélever une parcelle d'une contenance de 3000 m2 et d'en permettre l'accès.

L'ensemble des modalités liées à ce transfert de propriété n'est actuellement pas arrêté. Cependant, il convient que la collectivité puisse formaliser son engagement par une délibération du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de Monsieur le Maire ;
Vu le courrier de la PJJ en date du 26 Avril 2010 demandant l'acquisition d'une parcelle ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AL 112 pour une contenance de 30 ares (3000 m2) en faveur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- **ENGAGER** l'ensemble des démarches et notamment l'aménagement de la parcelle en vue de la cession ;
- **AUTORISER** le Maire ou en cas d'empêchement, la première Adjointe, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle se situe sur la route de Saint-Jean. Depuis quelque temps, il y a une discussion très fructueuse entre la PJJ et la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni. La PJJ voulant faire l'acquisition ici d'un lot de terrain lui permettant d'installer un centre en direction des jeunes qui sont en difficulté. D'ailleurs, le Directeur National est venu en Guyane, il y a environ deux ou trois mois, il a été l'invité du journal

télévisé et certains d'entre vous ont du l'entendre dire que le seul Centre qui va être construit en Guyane sera implanté à Saint-Laurent-du-Maroni. Nous avons ensemble cherché des terrains, il ne fallait pas que ça soit trop près de la ville ni trop loin non plus et ce lieu nous a semblé tout à fait indiqué c'est la raison pour laquelle, je vous propose de détacher dans ce lot qui fait à peu près deux hectares, 3000 m2 pour pouvoir permettre la construction d'un tel centre ».

Madame Sophie CHARLES : « Je voudrais savoir si sur cet établissement de placement, est ce qu'ils vont continuer à utiliser le camp qui se trouve à Saut Sabbat ».

Monsieur le Maire dit : « Ils ne m'ont pas parlé de ce camp là ».

Monsieur Philippe JOAN précise : « Le partenariat entre la PJJ et la Commune de Saint-Laurent a commencé, il y a plus de deux ans en mettant à la disposition de la PJJ, deux logements qui se trouvent derrière l'école POLUS où les jeunes viennent faire des activités de cuisine et de couture, une ou deux fois par semaine ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Je crois comprendre qu'une fois que Floriane HAINAUT avait vu les représentants de la PJJ , il y a environ un an ou quinze mois, qu'un projet peut évoluer, pour ce genre de structure, il y a autant de moniteurs, d'encadrants que de personnes et je ne suis pas persuadé que même bien dessiné, 3000 m2 suffisent mais en tous cas je pense qu'il faudra encore leur poser beaucoup de questions au-delà du principe qui sera certainement arrêté ce soir ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.
Monsieur Alain PANELLE : « Juste pour aller dans le sens de Bernard SELLIER, dire qu'il faut approfondir la réflexion concernant la superficie de la parcelle qui paraît peu ».

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit quand même de 3000 m 2 de terrain, c'est pas loin de 5000 m2 qui représente un demi hectare.

Monsieur Alain PANELLE dit « Oui, mais sachant ce qui sera dessus ».

Madame Sophie CHARLES : « Un centre de ce type pour les jeunes, c'est une zone bien réglementée, plutôt fermée. Ce n'est pas une zone extrêmement large, ils ne peuvent plus maîtriser l'occupation de la structure.

Monsieur Alain PANELLE dit : « Ce n'est pas une prison non plus ».

Madame Sophie CHARLES répond : « Non, je veux te dire que les activités principales se font là mais les activités d'ateliers se font pas forcément sur le lieu. Le principe étant de réinsérer dans la société et tu ne peux pas le faire dans le même lieu ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE dit : « les 3000 m2, c'est eux qui l'ont demandé ? »

Monsieur le Maire répond : « Oui, ils sont venus malgré tout avec un cahier de charges et des plans et cela a été bien discuté ».

Pas d'autres d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AL 112 pour une contenance de 30 ares (3000 m2) en faveur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- **ENGAGE** l'ensemble des démarches et notamment l'aménagement de la parcelle en vue de la cession ;
- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement, la première Adjointe, à signer tout document se rapportant à cette opération.

14°) ACHAT DE LA PARCELLE DE MONSIEUR MONROSE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions sur le lieu (pas de plans annexés).

15°) VENTE DES ANCIENS LOGEMENTS D'INSTITUTEURS A LA SIGUY :

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions sur le lieu (pas de plans annexés).

16°) VENTE DE LA PARCELLE AE 52 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 18 mai 1966, la Commune a vendu une parcelle référencée AE 52 sise 34 rue Hector RIVIEREZ à Saint-Laurent du Maroni en faveur de Monsieur DARNAL Marcel Nicolas. Monsieur DARNAL étant décédé, ses héritiers ont souhaité vendre ce bien. C'est à cette occasion que le Notaire Maître BRAVO a pu se rendre compte que ledit acte n'avait pas fait l'objet de la publicité et de l'enregistrement nécessaire au transfert de propriété. Aussi, les héritiers DARNAL souhaitent que la collectivité leur permette de régulariser cette situation en autorisant la vente au profit des héritiers.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de Monsieur le Maire ;
Vu la liste des héritiers ;
Considérant que la présente vente aurait du être enregistrée en 1966 ;
Considérant la somme retenue pour le montant de la vente à l'époque soit 756,85 francs (sept cent cinquante six francs quatre vingt cinq centimes soit 115 euros) ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente de la parcelle cadastrée AE 52 d'une contenance de 2 ares 66 centiares en faveur des héritiers de Monsieur DARNAL ;
- **CONSIDERER** le prix de vente de 756,85 francs soldé ;
- **AUTORISER** le Maire, ou en cas d'empêchement la première Adjointe à signer tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire précise que c'est une affaire que l'on avait déjà examiné au Conseil Municipal, il s'agit de régulariser une vente d'une parcelle se trouvant à la cité des Hibiscus en face de l'école Léopold HEDER.

Monsieur Alain PANELLE intervient : « C'est quand même fort que cette situation ait perduré durant ce nombre d'années et ce n'est pas la seule ».

Monsieur le Maire répond : « la procédure est presque terminée. J'ai du organiser à l'époque une réunion à laquelle j'ai demandé au Notaire de venir ici pour régler la situation des personnes concernées et cela datait depuis l'époque de Monsieur LONG où les gens avaient obtenu des terrains sur simples actes qui n'étaient pas enregistrés aux Hypothèques et qui ne permettaient pas de faire un véritable acte de vente. Je crois que maintenant tout le monde a été régularisé ».

Pas d'autres d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AE 52 d'une contenance de 2 ares 66 centiares en faveur des héritiers de Monsieur DARNAL ;
- **CONSIDERE** le prix de vente de 756,85 francs soldé ;
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement la première Adjointe à signer tout document se rapportant à cette opération.

Avant de poursuivre, **Monsieur Serge Aimé SAINT-AUDE** demande : « Les points à introduire à l'ordre du jour, ils sont introduits avant ou après la séance ? ».

Monsieur le Maire répond : « Je n'ai pas proposé de points à introduire en début de séance, donc ceux qui sont là, ils ne seront pas introduits ».

17°) CESSION DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC SAINT MAURICE

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions sur le lieu (pas de plans annexés).

18°) ZAC VILLAGE CHINOIS MARONI PALACE – APPEL D'OFFRES POUR LA DESIGNATION D'UN OPERATEUR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 Juillet 2008, il a été décidé la création d'une zone d'aménagement concerté dans le secteur Village Chinois/Maroni Palace.

Aujourd'hui, les études liées à ce dossier permettent d'envisager le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la désignation d'un opérateur. Cette démarche vise à permettre la signature d'une concession d'aménagement (même principe que ce qui a été effectué sur la ZAC SAINT MAURICE) permettant de poursuivre le projet ZAC par la création d'un dossier en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et des équipements afférents à cette ZAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants, et R.2241-1 et suivants ;
Vu le POS opposable sur la Commune, approuvé le 03 Octobre 2005 ;

Vu la délibération du 25 Juillet 2008, approuvant le dossier de création et créant la ZAC Village Chinois/Maroni Palace ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Considérant que la Commune a approuvé la ZAC Village Chinois/Maroni Palace ;
Considérant que la procédure de la ZAC Village Chinois/Maroni Palace peut valablement être poursuivie ;
Considérant la nécessité de nommer un opérateur ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la désignation d'un opérateur pour la ZAC Village Chinois/Maroni Palace ;
- **AUTORISER** le Maire, ou en cas d'empêchement la Première Adjointe, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la désignation d'un opérateur pour la ZAC Village Chinois/Maroni Palace ;
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement la Première Adjointe, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

19°) APPUI A LA MISSION LOCALE REGIONALE :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la Mission Locale Régionale (MLRG) assure depuis sa création en 1999, l'accueil et l'orientation du public 16, 25 ans sur le territoire de la Guyane. Il précise que l'antenne de Saint-Laurent-du-Maroni souhaite aujourd'hui procéder à des investissements immobiliers afin de disposer de locaux adaptés à ses besoins actuels et futurs.

Dans cette perspective, la Mission Locale Régionale a sollicité le soutien de la Municipalité pour l'identification et le cas échéant, la cession d'un terrain d'assiette.

Ce projet, en cours de finalisation, s'accompagne pour la Mission Locale Régionale d'une nécessaire démarche de recherche de financement.

Aussi, afin de faciliter la mobilisation des partenaires financiers, il est demandé au Conseil Municipal de formaliser par une délibération son soutien au projet de construction de la Mission Locale Régionale par la cession du terrain d'assiette nécessaire au projet.

Compte tenu de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

Monsieur le Maire invite Monsieur David CHEMINEL qui représente la Municipalité au sein de la Mission Locale, à compléter ce projet de délibération.

Monsieur David CHEMINEL dit : « Comme pour la PJJ, il s'agit d'un accord de principe pour la cession d'un terrain. La Mission Locale s'occupe des jeunes de 16 à 25 ans et est installée en face de l'Hôpital et paye un loyer actuellement d'environ 29000 € par an pour le local qu'elle utilise. Ce local devient petit et ne correspond plus à ses besoins. Donc au niveau de Saint-Laurent, elle souhaite investir et faire construire un bâtiment. L'accord de principe qu'on leur donnera aujourd'hui va leur permettre de rentrer un peu plus dans le projet, de commencer à solliciter des financements au niveau de la Région et de l'Etat afin de continuer le projet ».

Monsieur Bernard SELLIER demande : « Ils ont besoin de quelle surface, à quel endroit, est ce que la Région ne peut pas acheter un terrain en demandant des subventions, voilà ce qui m'interpelle ».

Madame Sophie CHARLES dit : « Qu'il ne s'agit pas d'une cession gratuite ».

Intervention de Monsieur David CHEMINEL : « Pour l'instant, nous sommes dans des négociations, je rappelle que la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni subventionne la Mission Locale à hauteur de 19000 € par an uniquement ciblés sur des actions pour les jeunes de Saint-Laurent mais comme on voit le loyer coûte très cher autant pour nous, Municipalité de les aider à s'implanter. Au niveau de la surface du terrain, il s'agissait de 2000 m2 de terrain qui va se situer certainement vers les anciennes cuves de Texaco vers le terrain de basket. On essaiera de négocier la subvention que nous allouons par rapport au prix du terrain ».

Monsieur le Maire dit : « Pour l'instant, c'est une zone que nous avons visée mais cela ne veut pas dire que nous sommes figés dessus. Ce qu'il faut, c'est de marquer notre volonté farouche de participer à la mise en place malgré tout d'une structure dont nous avons besoin. Quand on regarde la jeunesse de Saint-Laurent-du-Maroni, son manque de formation, même si c'est vrai que c'est une compétence quasi-essentielle de la Région mais connaissant bien la situation financière de l'ensemble des collectivités, je crois que si nous pouvons montrer que nous pouvons participer par un signal très fort, ce n'est pas plus mal, d'autant plus que nous le faisons déjà.

Comme David CHEMINEL l'a rappelé, depuis plusieurs années, nous attribuons 19000 € par an de subvention, donc le fait de donner ou de vendre un terrain, nous verrons d'ailleurs sous quelle forme que cela va se passer, cela devrait nous exonérer dans le futur de pouvoir apporter les 19000 €. Un lieu avait déjà été plus ou moins pressenti mais c'est vrai qu'il y a d'autres endroits qui pourraient faire l'affaire ».

Madame Sophie CHARLES : « La zone qui correspond à tout ce qui est anciennes zones de stockage d'hydrocarbure de Texaco même le plateau de basket etc… C'est une zone qui a été mise dans une enceinte future portuaire, il est possible que ça ne soit pas là et que les infrastructures pourraient être déplacées ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Comme le lieu n'est pas arrêté, il vaudrait mieux dire qu'on s'engage à soutenir financièrement ou par un apport en nature l'acquisition d'un terrain parce que c'est vrai que cela peut être une participation financière à l'achat ou ça peut être un terrain qu'on achète nous-mêmes et ensuite soit qu'on cède à des conditions intéressantes ou soit qu'on loue par bail emphytéotique, je crois qu'il y a plusieurs formules possibles mais qu'on ne peut pas dire aujourd'hui, laquelle sera retenue ».

Monsieur le Maire : « Lorsqu'on dit que l'on s'engage sur la cession d'un terrain, n'oublions pas que nous sommes quand même sur le territoire communal. Malgré tout, on doit passer par la Commune pour avoir un terrain ici. Je pense que si l'on veut, ne serait ce qu'au niveau de la ZAC Saint-Maurice, il y a des emplacements qui sont prévus pour pouvoir accueillir des établissements publics donc on peut s'engager déjà sur un terrain puis après on verra sous quelle forme l'attribuer. Parce que si nous restons vague, n'oublions pas que nous avons à faire à la Région, rappelez vous comment nous avons eu des difficultés à faire admettre le principe d'installer ici la salle de spectacle.

Il a suffit que l'on dise à la Région que nous ne souhaitons pas que l'on commande le lieu parce que c'est nous qui sommes responsables de notre territoire, pour que cela soit utilisé comme prétexte pour qu'il n'y ait pas de salle de spectacle ici. Il faut que l'on se montre suffisamment déterminé, positif d'un côté pour ne pas laisser place à celui qui est en face d'avoir un prétexte pour refuser par la suite ».

Intervention de **Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE** : « Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de répertorier toutes les maisons et terrains qui sont laissés à l'abandon par rapport à des problèmes de succession, des gens qui ont disparu, justement pour pouvoir les récupérer et les mettre à disposition de ce genre d'établissement afin de favoriser leur installation sur Saint-Laurent, dans la ville ».

Monsieur le Maire répond : « C'est une idée qui me paraît tout à fait intéressante, je ne sais pas si ce travail n'a pas déjà été fait ».

Monsieur Philippe JOAN précise : « C'est un travail qui a déjà été fait par Monsieur AYMON Roland, l'année dernière ou l'année d'avant suite justement à la demande du Conseil Municipal. Nous allons ressortir ce travail qui je sais a été fait ».

Monsieur David CHEMINEL précise : « Ce qui est important par rapport à cette délibération, c'est l'accord de principe qui permettra à la Mission Locale de rentrer vraiment dans le projet, de déterminer ses besoins et au fur à mesure, on visitera les terrains pour en trouver un ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE DECLARE favorable** au projet d'investissement de la Mission Locale Régionale
- **S'ENGAGE** à procéder à la cession d'un terrain d'assiette nécessaire au projet.

20°) APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE COMITE DE PILOTAGE « CNES/MAIRIE DE SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire, rappelle au conseil Municipal, que dans sa convention n°CNES/60640 du 11 avril 2007, le Centre National d'Etudes Spatiales a accepté de maintenir sa contribution financière aux projets de développement d'activités économiques, sociales, culturelles,

sportives et touristiques développées par la commune de Saint-Laurent-du-Maroni sur son territoire et ce dans le cadre de sa politique d'aide au développement économique, culturel et social du département de la Guyane.

Cette convention s'étend du 1er Janvier 2007 au 31 décembre 2013. Les dotations qui y sont prévues, si elles sont fixées annuellement en fonction du budget de l'établissement, sont en général de **152 449 € par an, soit 1067 143 €** pour toute la période.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un comité de pilotage s'est réuni le 08 Février 2011 et qu'il a donné un avis favorable pour les projets ci-après (maquette financière jointe).

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- **De se prononcer** sur l'attribution de ces subventions dans le cadre de la convention CNES/Mairie,
- **De faire procéder** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

LISTE DES PROJETS RETENUS

1/ « Parades de rue » : Comité des Festivals et Carnaval de l'Ouest
Du 7 janvier au 9 mars
Subvention accordée : 20 000 € => Mairie SLM 10 000 € / CNES 10 000 €

2/ « Organisation de bals parés masqués » : AJAS
du 8 janvier au 9 mars
Subvention accordée : 16 000 € => Mairie SLM 8000 € / CNES 8000 €

3/ « voyage d'étude d'une classe de 3ème au salon de l'Agriculture à Paris » : Collège Albert Londres
Du 22 février au 1er mars
Subvention accordée : 3900 € => Mairie SLM 1950 € / CNES 1950 €

4/ « Participation au championnat de France du Trophée National Festigym » : Graines d'Acrobates
Du 10 au 15 mai
Subvention accordée : 1800 € => Mairie SLM 900 € / CNES 900 €

5/ « Participation au festival mondial de gymnastique Gymaestrada » : Graines d'Acrobates
Du 8 au 18 juillet
Subvention accordée : 3600 € => Mairie SLM 1800 € / CNES 1800 €

6/ « Organisation d'un tournoi périscolaire » : Cosma Rugby
Le 27 mars
Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

7/ « Fêter les 45 ans du club » : Cosma Rugby
Le 12 juin
Subvention accordée : 2000 € => Mairie SLM 1000 € / CNES 1000 €

8/ « Participation à un tournoi de football en Bretagne » : Cosma Foot

Du 2 au 5 juin

Subvention accordée : 2700 € => Mairie SLM 1350 € / CNES 1350 €

9/ « Organisation de la Semaine Bleue » : ATAM

Novembre

Subvention accordée : 1000 € => Mairie SLM 500 € / CNES 500 €

10/ « Réalisation de vidéo-projections de documentaires dans les quartiers » : Atelier Vidéo Multimédia

Annuel sauf juillet et août

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

11/ « Réalisation d'un documentaire « Métier : Pirogue » : Atelier Vidéo Multimédia

Courant 2011

Subvention accordée : 1000 € => Mairie SLM 500 € / CNES 500 €

12/ « Résidence/Intervention de la plasticienne Laetitia Zuccarelli » : Kaz A Moun

Janvier à juin

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

13/ « Faire la tournée du spectacle Le Bar Ouf hors de Guyane » : Compagnie Malabar'Ouf

12 juillet au 25 août

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

14/ « Fête internationale de la Culture et du Sport (25ème anniversaire) » : AJAS

1er et 2 avril

Subvention accordée : 3000 € => Mairie SLM 1500 € / CNES 1500 €

15/ « 7ème Marche – Abolition de l'esclavage » : AJAS

10 juin

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

16/ « Journée gastronomique interculturelle et concours de pétanque » : AJAS

26 juin

Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

17/ « Echange culturel et sportif au Brésil » : AJAS

8 au 17 juillet

Subvention accordée : 2250 € => Mairie SLM 1125 € / CNES 1125 €

18/ « Animations – Epreuve de force et Lifting par équipe » : AJAS

24 septembre

Subvention accordée : 800 € => Mairie SLM 400 € / CNES 400 €

19/ « Organisation de courses de moto » : Les 2 Roues de l'Ouest

Annuel

Subvention accordée : 3000 € => Mairie SLM 1500 € / CNES 1500 €

20/ « Centre Aéré » : Cosma Athlétisme
4 au 29 juillet
Subvention accordée : 3000 € => Mairie SLM 1500 € / CNES 1500 €

21/ « Organisation du championnat Open de Guyane de Scrabble Duplicate » : Ligue Guyanaise de Scrabble 6 et 7 mars
Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

22/ « Organisation de Gala de boxe anglaise – Thaï – Française » : Cosma Boxing Club
Annuel
Subvention accordée : 1000 € => Mairie SLM 500 € / CNES 500 €

23/ « Journée internationale des Droits de l'Enfant » : CCL
19 novembre
Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

24/ « Sensibilisation à la danse en milieu scolaire » : Compagnie Norma Claire
Annuel
Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

25/ « Festival Les Tréteaux du Maroni » : KS & CO
23 au 30 avril
Subvention accordée : 20000 € => Mairie SLM 10000 € / CNES 10000 €

26/ « Acquisition de matériel technique » : KS & CO
Annuel
Subvention accordée : 5000 € => Mairie SLM 2500 € / CNES 2500 €

27/ « Sorties sur les fleuves Maroni et Tapanahoni » : Sapatia
Courant juillet
Subvention accordée : 1000 € => Mairie SLM 500 € / CNES 500 €

28/ « Arbre de Noël des enfants défavorisés » : Sapatia
25 décembre
Subvention accordée : 800 € => Mairie SLM 400 € / CNES 400 €

29/ « Organisation de manifestations sportives » : Athlé Maroni
Annuel
Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

30/ « Mise aux normes du chapiteau de cirque » : Palhaço
Annuel
Subvention accordée : 5000 € => Mairie SLM 2500 € / CNES 2500 €

31/ « Voyage pédagogique à Cayenne » : Ecole la Persévérance
13 au 15 avril
Subvention accordée : 750 € => Mairie SLM 375 € / CNES 375 €

32/ « Réalisation d'un magazine culturel » : Music Art Culture

Annuel

Subvention accordée : 2000 € => Mairie SLM 1000 € / CNES 1000 €

33/ « Rencontre des cultures et arts amérindiens – Amérindiens d'ici et d'ailleurs » : Jakoewale

21, 22, 23 octobre

Subvention accordée : 10000 € => Mairie SLM 5000 € / CNES 5000 €

34/ « Festival Lokéto » : Lit A Faya

29 octobre

Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

35/ « Organisation de concert gospel » : Eau de Vie

18, 19 novembre

Subvention accordée : 2000 € => Mairie SLM 1000 € / CNES 1000 €

36/ « La Fête du Vélo » : Mairie SLM / SMS

05 juin

Subvention accordée : 1000 € => Mairie SLM 500 € / CNES 500 €

37/ « Sport en vacances » : Mairie SLM / SMS

Vacances scolaires sauf juillet et août

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

38/ « Journée Sport en Famille » : Mairie SLM / SMS

02 octobre

Subvention accordée : 2500 € => Mairie SLM 1250 € / CNES 1250 €

39/ « Concours Printemps des Poètes » : Mairie SLM / Bibliothèque

du 14 février au 19 mars

Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

40/ « Semaine cinématographique et culturelle - América, Molo Man » : Mairie SLM / Cinéma

Du 10 au 16 octobre

Subvention accordée : 5000 € => Mairie SLM 2500 € / CNES 2500 €

41/ « Exposition permanente » : Mairie SLM / CIAP

annuel

Subvention accordée : 10000 € => Mairie SLM 5000 € / CNES 5000 €

42/ « Allocations de recherche – Thèse » : Mairie SLM / CIAP

Annuel

Subvention accordée : 7600 € => Mairie SLM 3800 € / CNES 3800 €

43/ « Open Podium Noël » : Mairie SLM / EMMD

17 décembre

Subvention accordée : 500 € => Mairie SLM 250 € / CNES 250 €

44/ « Festival des Cultures Urbaines » : Mairie SLM / CCML

30 avril au 7 mai

Subvention accordée : 20000 € => Mairie SLM 10000 € / CNES 10000 €

45/ « Valorisation des Pratiques amateurs » : Mairie SLM / CCML

Annuel

Subvention accordée : 15000 € => Mairie SLM 7500 € / CNES 7500 €

46/ « Commémoration de l'Abolition de l'esclavage » : Mairie SLM / DACCS

10 mai au 10 juin

Subvention accordée : 25000 € => Mairie SLM 12500 € / CNES 12500 €

47/ « Participation au championnat de foot – saison 2010/2011 » : Ecole de Jeunes de Balaté

saison 2010/2011

Subvention accordée : 1500 € => Mairie SLM 750 € / CNES 750 €

48/ « Réhabilitation du terrain de foot » : Ecole de Jeunes de Balaté

Annuel

Subvention accordée : 4000 € => Mairie SLM 2000 € / CNES 2000 €

49/ « Mini Marathon St Jean-St Laurent » : Club Sportif et Artistique de la Défense de St Jean

06 août

Subvention accordée : 4000 € => Mairie SLM 2000 € / CNES 2000 €

50/ « Organisation des journées de la Culture Bushinengué » : Respeki

7, 8, 9 octobre

Subvention accordée : 10000 € => Mairie SLM 5000 € / CNES 5000 €

51/ « Week ends aux Roches Bleues » : Mairie SLM / DACCS

Juillet et août

Subvention accordée : 20000 € => Mairie SLM 10000 € / CNES 10000 €

52/ « Festival Transamazoniennes » : Mairie SLM / DACCS

10 au 13 novembre

Subvention accordée : 40000 € => Mairie SLM 20000 € / CNES 20000 €

53/ « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse » : Mairie SLM / DACCS

Avril 2011 à avril 2012

Subvention accordée : 10000 € => Mairie SLM 5000 € / CNES 5000 €

54/ « Télé de quartier » : Oueb TV

annuel

Subvention accordée : 2 698 € => Mairie SLM 1349 € / CNES 1349 €

Les projets « Réalisation de CD » et « Réalisation d'un livret Programme Culturel 2011 » portés par la Mairie de Saint-Laurent du Maroni / Direction des Affaires Culturelles et de la Cohésion Sociale seront entièrement financés par le CNES.

Monsieur le Maire rappelle que le Comité CNES/Mairie est composé à la fois du CNES puisque la moitié des subventions viennent du CNES et l'autre moitié vient de la Commune de Saint-Laurent mais notre contribution la plupart du temps apparaît sous forme de participation en nature. Ce comité se réunit régulièrement de façon à éplucher l'ensemble des projets qui vous sont soumis, cette réunion a eu lieu le 08 Février dernier et nous avions eu le plaisir de recevoir directement le Directeur, Monsieur Joël BARRE du CNES en personne pour pouvoir participer à cette réunion et je crois que c'est une manne qui nous est tout à fait nécessaire surtout dans ces temps de disette que nous traversons actuellement.

Nous nous sommes réunis comme d'habitude pour examiner des dossiers suivant les critères rigoureux mis en place depuis des années, il s'agit donc aujourd'hui de les valider. On ne va pas rentrer dans le détail, vous avez la liste, il vous appartient donc suivant le point qui vous intéresse de poser des questions mais je vais passer la parole à Céline DELAVAL pour un point que nous devons modifier entre une décision qui a été prise le 08 Février et une réunion qui s'est tenue par la suite concernant le village de Balaté ».

Intervention de **Madame Céline DELAVAL** qui dit : « Exactement, cela concerne le point N° 48 qui est la réhabilitation du terrain de football de Balaté qui devait être conjointement porté avec l'Association Hanaba Lokono et l'Association Ecoles des Jeunes de Balaté. Suite à une réunion que nous avons eu Mercredi après midi en présence de l'Association Hanaba Lokono, de Monsieur Sylvio VAN DER PIJL et de l'ensemble des techniciens (SENOG et Mairie) donc d'un commun accord nous avons décidé de mettre le porteur Mairie de Saint-Laurent d'ailleurs sur les conseils de Mathieu CROIZER de la DDJS puisque la moitié des fonds viendrait du CNDS.

Suite à ces conseils, il s'avère plus judicieux de faire porter ce projet par la Mairie suite notamment à des besoins d'avance de trésorerie ceci pour ne pas pénaliser l'association. La Mairie de Saint-Laurent et l'Association Hanaba Lokono, propriétaire du terrain, sont d'accord pour que ce projet soit porté par la Mairie de Saint-Laurent. Bien entendu, en contre partie, une convention sera établie concernant l'utilisation du terrain de football notamment pour les écoles du quartier et les associations de la Ville ».

Monsieur Laurent ADELAAR demande si c'est toujours l'Association qui est propriétaire du terrain de football ?

Madame Céline DELAVAL répond que c'est l'Association Hanaba Lokono qui est effectivement propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire explique : « Vous connaissez ma position par rapport à Balaté, entre malheureusement les conflits qui s'éternisent depuis de nombreuses années déjà entre l'association Hanaba Lokono, la collectivité communale et le nouveau Chef Coutumier. Ces conflits n'apportent rien de bon aux gens même qui habitent là. D'ailleurs, Sylvio VAN DER PIJL s'est rapproché de moi en me disant : « Voilà il faut qu'on essaie même s'il y a des choses qui ne sont pas réglées entre nous, de travailler ensemble pour améliorer le confort des habitants de Balaté donc moi je suis prêt à discuter avec la Responsable Brigitte WYNGAARDE pour pouvoir avancer.

J'ai appelé Brigitte WYNGAARDE et j'ai senti que là aussi, il y avait une lassitude et que tout le monde voulait entrer dans un cercle vertueux et donc j'ai invité tout le monde et on s'est mis d'accord sur des principes. Certes, l'Association Hanaba Lokono reste propriétaire

du terrain de football, simplement, nous avons dit que si nous portons l'opération pour aller faire des travaux sur un terrain privé, en échange la Commune doit pouvoir avoir une compensation, elle va se retrouver dans une convention que nous allons signer permettant certainement de pouvoir dégager des espaces suffisamment intéressants pour pouvoir accueillir d'autres personnes qui ne soient pas seulement des personnes de Balaté mais d'autres groupes de Saint-Laurent-du-Maroni.

Donc, c'est ce que nous proposons pour le terrain de football, c'est pour cela que l'argent qui était prévu pour une association, on préfère carrément porter l'opération au niveau de la Commune et c'est ce que nous allons aussi proposer aussi pour la restauration de la Maison de quartier qui se trouve aussi dans une situation de dégradation. Voilà pourquoi, nous vous proposons ce projet de délibération ce soir ».

Monsieur Laurent ADELAAR dit : « Monsieur le Maire, s'il y a cette volonté, pourquoi n'a t-on pas négocié pour être propriétaire du terrain de football et de la Maison de quartier étant donné que la Ville est propriétaire de la voirie ? ».

Monsieur le Maire répond : « Si on a besoin que dans dix ans, si je suis en vie, que nous soyons là encore pour reparler de la même chose, allons dans cette voie ».

Madame Céline DELAVAL précise : « Au niveau des travaux, vu le montant, vous comprendrez qu'il s'agit d'une réhabilitation à minima alors qu'il s'agit d'aplatir le terrain, de mettre des buts aux normes et de mettre des filets par ballon derrière les buts pour la route ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Je vois que les projets N° 35, 50 et 51 n'ont pas de budget global, est ce qu'il s'agit d'un oubli ? ».

Madame Céline DELAVAL explique : « Le projet N° 51 est porté par la Mairie, les 20 000 €, il s'agit de la participation de la Municipalité en logistique c'est-à-dire comme l'année dernière, on met la scène, la lumière et le son. Après, à charge pour les associations qui sont intéressées pour faire de l'animation le samedi soir pendant les vacances en Juillet, d'amener la programmation. Concernant l'association Eau de Vie, je n'avais pas encore le budget définitif mais comme ils l'ont fait l'année dernière, je pense que ce sera un budget qui tournera autour de 7000 à 8000 € et pour l'association Respeki, c'est pour la fête de la Charbonnière, leur budget l'année dernière était à peu près de 13000 ou 14000 € mais c'est essentiellement la subvention CNES/Mairie qui finance ce projet. Bien entendu, si vous souhaitez avoir le budget détaillé, je peux vous le transmettre ».

Monsieur Sylvio VAN DER PIJL : « Je voulais juste revenir par rapport à la réunion qui s'est tenue Mercredi, nous avons discuté de certains points. Après je me suis rendu compte qu'on n'avait pas abordé un point. C'est au sujet de l'église, j'en avais discuté avec Monsieur CHABRIER des travaux qui devraient se faire et je voulais profiter ce soir d'inclure ce projet pour la prochaine réunion prévue en Mars afin de voir comment faire pour rénover l'église ».

Monsieur le Maire répond : « Tout à fait, je crois même que Martial CHABRIER s'était rendu sur place avec toi et il y a des propositions très précises qui ont été faites. Donc lors de la prochaine réunion que nous tiendrons, nous allons ajouter ce projet à l'ordre du jour ».

Monsieur Philippe JOAN : « Comme chaque année, lors de la présentation de ces points, je dis toujours qu'il faut communiquer et dire à la population de Saint-Laurent-du-Maroni tout ce que nous faisons pour les associations. Ayant la délégation du Service de la Communication, cette année on va s'y attacher à cela puisqu'il est important de rappeler qu'avec le peu de moyens que nous avons, nous aidons pas mal d'association nous permettant justement une très bonne cohésion sociale dans notre Commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Deuxième point, j'ai vu que sur le terrain où doit se monter normalement le futur Service Technique est bien nettoyé. J'ai demandé à Monsieur CHABRIER suite à la demande de Monsieur Germain BALMOKOUN, il y a quelques mois de cela de faire en sorte, vu que nous n'allons pas construire dans l'immédiat ce fameux bâtiment, que ce terrain soit mieux stabilisé afin qu'on puisse le mettre à disposition des jeunes du quartier en attendant bien entendu la construction de notre futur Service Technique.

Monsieur le Maire dit : « Ce qui permettra bien entendu que le terrain ne soit pas envahi entre temps par la végétation ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Je voudrais juste que Madame DELAVAL apporte des précisions sur le point N° 13. Pourtant les autres me parlent mais faire le spectacle de « Bar ouf hors de Guyane », ça ne donne rien du tout ».

Madame Céline DELAVAL explique : « Il s'agit d'une nouvelle troupe de théâtre de Saint-Laurent qui vient de se créer, un peu comme la troupe les « FOUYOUYOUYE » qui s'appelle le « Bar Ouf » qui fait un spectacle et part en tournée au mois de Juillet/Août sur la Métropole. Le spectacle est en train de créer et ils nous ont demandé une participation. Nous avons appliqué les barèmes que nous avons fixé pour le sport et la culture lors des déplacements prévus hors de Guyane soit 150 € par personne. Je crois qu'ils sont dix personnes pour une somme de 1500 €. Nous participons pour les billets d'avion quand une association sportive ou culturelle sort de la Guyane pour présenter quelque chose. A cet effet, nous avons décidé, il y a deux ans de fixer cette participation à 150 € ».

Monsieur Alain PANELLE demande à Madame Céline DELAVAL s'il y a un jour dans l'année où elle rencontre tous les représentants des associations.

Madame DELAVAL répond : « Je les reçois à chaque dépôt de projet et ceux qui ne demandent pas de rendez vous, c'est moi qui les appelle ».

Monsieur Alain PANELLE dit vous les recevez individuellement ou tous ensemble ?

Madame DELAVAL répond : « Individuellement, à chaque fois qu'ils viennent me présenter leurs projets.

Monsieur Alain PANELLE : « Je dis cela, car quand on voit le volant d'associations que nous avons à Saint-Laurent et les subventions qui leur sont attribuées, on se dit qu'on est une ville qu'on pourrait animer du 1er Janvier au 31 Décembre ».

Madame DELAVAL répond : « Mais c'est ce que nous faisons ».

Monsieur le Maire dit : « Il faut que tu regardes le programme des évènements de la ville ».

Madame DELAVAL : « J'ai demandé aux associations à partir du mois de Septembre/Octobre de me faire parvenir leurs projets pour le mois Décembre et à partir du mois de Décembre/Janvier, je les reçois individuellement ».

Monsieur Martial CHABRIER précise : « Pour compléter les propos de Monsieur Philippe JOAN, j'ai demandé à mes collègues de valoriser le matériel communal qui est mis à disposition des associations afin que l'on puisse faire en fin d'année un bilan qui soit un peu exhaustif des aides que nous apportons aux associations ».

Monsieur le Maire fait remarquer que nous pouvons voir dans les budgets présentés la participation de la commune qui est valorisée sous forme de mise à disposition de matériels tels que le montage du podium dont le montant de la location rentre en contre partie dans le plan de financement puisque le CNES souhaite lorsqu'il apporte 50 €, nous, Municipalité, nous devons apporter 50 € en face mais nous, la plupart du temps, ce n'est pas de l'argent mais c'est de la prestation ».

Monsieur Franck THOMAS : « Monsieur Franck THOMAS fait savoir que la Collègue Bénédicte FJEKE ne participera pas au vote du fait qu'elle est la Présidente de l'Association « JAKOEWALE » ».

Monsieur le Maire prend acte de cette observation.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Je pense qu'il est prévu comme l'année dernière, un livret culturel qui devrait sortir rapidement. Deuxièmement, c'est vrai qu'il faut faire savoir un certain de nombre de projets qui sont aidés, et ça c'est le résultat du Comité CNES/Mairie qui se réunit trois ou quatre fois dans l'année mais faut-il inclure une petite page dans le livret ou bien au contraire ça serait pas bon car cela risquerait de susciter trop de demandes par rapport à des crédits qui sont quand même limités auquel cas il serait bon de faire un article dans le bulletin municipal tout simplement ».

Madame DELAVAL dit : « Ce qu'on fait habituellement, on met dans le bulletin municipal la liste des projets et celle des associations qui sont financées sans mettre les montants parce que c'est difficile de mettre un montant sans avoir un budget global et un projet détaillé. Je ne sais pas pour cette année si la formule qui a été retenue pour le bulletin municipal, ça sera la même chose. Concernant le livret, nous sommes en train de finaliser avec Jessica CHARLERY, nous avons les devis pour un montant d'environ 6000 à 7000 € que nous essayons de faire prendre en charge directement par le CNES sur ses fonds de la communication.

En plus, il y a quelques petits changements sur la programmation culturelle, à affiner avant de lancer ce livret. La période de carnaval nous permet justement de boucler cette programmation et dès que le carnaval est terminé pour pouvoir éditer ce programme.
Un autre projet sur lequel nous travaillons c'est un DVD pour présenter l'ensemble des manifestations culturelles de la Ville et l'ensemble du patrimoine bâti de la ville qui servira un peu de carte de visite de Saint-Laurent « Ville d'Arts et d'Histoire ». Nous avons les devis, avec une association locale pour faire ce travail qui prendra un an pour faire sortir ce DVD
Pour début 2012.

C'est pareil, la demande a été faite au CNES, lors du comité de pilotage du 8 Février dernier pour faire financer ce projet sur ses fonds de communication puisqu'il y en a pour à peu près

50 000 €, ce qui n'est pas beaucoup vu le travail à fournir qui est de filmer l'ensemble des manifestations de l'année qu'elles soient organisées par la Mairie ou d'autres associations culturelles avec un focus sur tout le quartier officiel. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse définitive mais je pense que Monsieur BARRE, le Directeur du CNES avait l'air assez optimiste sur la prise en charge de ce produit qui servirait notamment pour le CNES et la Ville de Saint-Laurent à l'extérieur et aussi pour l'Office de Tourisme s'il souhaite éventuellement après en faire l'achat et la revente pour faire connaître la Ville, ce qui fait la richesse culturelle de notre Ville ».

Monsieur Alain PANELLE intervient sur le projet N° 2 « Organisation de bals parés masqués » par l'Association AJAS. Moi j'aurai utilisé une autre formule au lieu de mettre « Bals parés masqués ».

Monsieur le Maire dit : « Pourquoi ? »

Monsieur Alain PANELLE répond : « ça fait privé ».
Madame Céline DELAVAL : « Le bal paré masqué, fait partie du patrimoine de la Guyane et c'est à ce titre qu'il est financé ».

Monsieur Franck THOMAS : « Pour compléter ce que disait le collègue Philippe JOAN, il faut savoir qu'en termes de communication à chaque fois, la Direction Culturelle demande aux association de mettre le logo de la Mairie de Saint-Laurent et vous avez l'Association AJAS et Respéki qui jouent bien le jeu et bien d'autres donc dans ce sens cela viendra en complément du projet que nous souhaitons lancer par le biais du Service de Communication ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'attribution de ces subventions dans le cadre de la convention CNES/Mairie ;

- **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes.

A noter la sortie de la salle de Madame Bénédicte FJEKE qui n'a pas pris part au vote concernant le projet de l'Association JAKOEWALE dont elle est la Présidente.

21°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire expose :

Lors de la réunion du Comité Technique Paritaire en date du 22 Octobre 2010, Monsieur le Maire a rappelé la nécessité de créer un Comité d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail au sein de la collectivité.

Ce comité obligatoire, (Loi N° 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique), composé à parité de représentants élus et de représentants du personnel, aura notamment pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité dans le travail. Il aura à connaître des questions relatives :

- à l'observation des prescriptions législatives et règlementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
- aux méthodes et techniques de travail et au choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents ;
- Aux projets d'aménagement, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité et de bien être au travail ;
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux personnes reconnues travailleurs handicapés et aux mesures prises en application du décret n° 85-1084 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions afin de permettre le reclassement de ces fonctionnaires ;
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois ou nécessaires aux femmes enceintes.

Dans cette perspective, un groupe de travail issu du Comité Technique Paritaire a permis de finaliser un projet de règlement intérieur de C.H.S.C.T. qui a été approuvé lors du Comité Technique Paritaire du 11 février 2011.

Aussi, afin de permettre la mise en place du C.H.S.C.T., et après consultation des représentants du personnel, il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de ses représentants pour siéger au sein du C.H.S.C.T. à quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants.

L'article 3 du décret N° 85-565 du 30 Mai 1985 dispose que « les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent procéder à tout moment et pour la suite du mandat à accomplir, au remplacement de leurs représentants.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner les représentants de la collectivité territoriale qui seront appelés à siéger au sein du C.H.S.C.T.

Le conseil est appelé à délibérer sur les noms de ses représentants à siéger au sein du C.H.S.C.T. :

Monsieur le Maire demande s'il y a une obligation de parité.

Explications de Monsieur Benoît VOIRIOT, Directeur des Ressources Humaines : « Non, il n'y a pas d'obligation de parité, c'était simplement pour ne pas donner plus de prépondérance aux dames et aux hommes ».

Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE demande est ce que les membres du CTP peuvent siéger au sein de ce Comité ?

Monsieur Benoît VOIRIOT répond **:** « Il n'y a pas d'impossibilité pour qu'un membre du CTP soit membre du CHSCT ».

Monsieur le Maire demande quelles sont les candidatures ?

Font acte de candidature :

- Mme. Sophie CHARLES (membre titulaire)
- M. Philippe JOAN (membre titulaire)
- M. Gilbert SAINTE-LUCE (membre suppléant)
- M. Serge-Aimé SAINT-AUDE (membre titulaire)
- M. Jean-Paul RANDOLPH (membre suppléant)
- Mme. Daniéla STOMP (membre suppléant)
- M. Alain PANELLE (membre titulaire)
- Mme. Bénédicte FJEKE (membre suppléant)

Pas d'observations, Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** pour siéger au sein du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) :

- Mme. Sophie CHARLES (membre titulaire)
- M. Philippe JOAN (membre titulaire)
- M. Serge-Aimé SAINT-AUDE (membre titulaire)
- M. Alain PANELLE (membre titulaire)

- M. Gilbert SAINTE-LUCE (membre suppléant)
- Mme. Daniéla STOMP (membre suppléant)
- Mme. Bénédicte FJEKE (membre suppléant)
- M. Jean-Paul RANDOLPH (membre suppléant)

22°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CASE N° 2 DU CAMP DE LA TRANSPORTATION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la restauration du Camp de la Transportation, trois cases restent à restaurer.

Au vu de l'urgence et de la dégradation avancée des cases doubles n° 1,2 et 3, il est prévu de restaurer la case n° 2 en 2011.

Afin de financer cette action dont le coût d'objectif s'élève à **780 000,00 euros** et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES	
Restauration de la case n° 2 du Camp de la Transportation	**780 000 euros**
Total	**780 000 euros**

PLAN DE FINANCEMENT	
Mairie	**400 000 euros**
DRAC	**380 000 euros**
Total	**780 000 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de 380 000,00 euros ;

- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

Explication de **Madame Marie BOURDEAU**, Responsable du Service Patrimoine : « Il s'agit d'une série de cinq demandes de subvention. La première concerne la restauration de la case n° 2 du Camp de la Transportation où nous demandons une intervention de la DRAC à hauteur de 380 000 € sur un budget global de 780 000 €. Puis il y a deux demandes de subvention concernant l'avancée de la recherche à Saint-Laurent-du-Maroni, une demande de subvention sur le financement d'une thèse d'histoire sur Saint-Laurent dont le plan de financement est le suivant : 7600 € du CNES/Mairie – 5000 € de la Région – 5000 € de la DRAC.

Ensuite, il y a trois demandes de subvention pour la réalisation de trois études d'histoire sur la ville de Saint-Laurent dont une sur Saint-Jean, une sur les camps forestiers donc les camps annexes à l'époque du bagne et une étude sur le Camp de la Transportation de sa fermeture à sa réhabilitation.

Puis il y a deux demandes de subvention concernant les archives communales de la Ville dont une demande sur la numérisation des archives communales et d'un fonds photographique et une demande de subvention à hauteur de 18000 € soit 9000 € pour la DRAC et 9000 € pour la Mairie. Il y a une demande de subvention pour l'achat de matériels de conservation préventif qui est un matériel vraiment spécifique qui est composé de boites, de pochettes etc… et qui nous permet de conserver les archives communales qui datent de la période pénitentiaire dont 5000 € , une intervention de la DRAC à hauteur de 3000 € et 2000 € de la Mairie de Saint-Laurent ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant ces points.

Monsieur David CHEMINEL : « Concernant la réalisation d'une thèse d'histoire sur Saint-Laurent, est ce qu'on va pouvoir après, utiliser le document ou est ce qu'il s'agit d'un document privé ? ».

Madame Marie BOURDEAU répond : « Bien entendu, tous les documents qui sont produits au sein du Service du Patrimoine et qui sont financés par la Ville de Saint-Laurent, sont ensuite des documents qui sont rendus publics et qui sont utilisables et lisibles par tous ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Sur le même sujet de la thèse, je suppose que la personne est déjà connue et qu'elle va commencer ses travaux. Quelle est l'échéance car je sais qu'il faut au moins deux ou trois ans pour faire une thèse ».

Madame Marie BOURDEAU répond : « Une thèse d'histoire, c'est trois ans, ça peut aller jusqu'à quatre ans. Elle a déjà commencé puisqu'elle inscrite en thèse depuis l'année dernière.

Monsieur Bernard SELLIER : « Je vois que pour la DRAC traditionnellement le taux de participation est de 50 %, on ne peut pas avoir mieux ? ».

Monsieur le Maire dit : « ça dépend, quelques fois, le taux est plus élevé ».

Madame Marie BOURDEAU précise : « Dans le cas des études, c'est 100 %. Donc ça va de 50 % jusqu'à 100 % de subvention. Sur les bâtiments qui sont classés, ça peut aller jusqu'à 100 % sur certains travaux et sur la restauration des cases c'est 50 % ».

Monsieur le Maire précise : « Lorsque ces projets de délibération sont présentés ici, cela a déjà fait l'objet de discussions et nous sommes presque sûr d'obtenir ces financements ».

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ces cinq projets de délibérations.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE globalement ces cinq projets de délibération ci-dessous indiqués.

23°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE THESE D'HISTOIRE SUR SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Saint Laurent du Maroni développe ses activités de recherche.

Ainsi, elle peut aider au financement d'une thèse d'histoire sur la vie quotidienne à Saint Laurent du Maroni durant la période du bagne.

Cette thèse sera réalisée par une étudiante en histoire contemporaine à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Afin de financer cette action dont le coût d'objectif s'élève à **17 600 euros** dont le financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES

Allocation de recherche mensuelle	**15 600 euros**
Déplacement Saint Laurent du Maroni/Aix en Provence	**2 000 euros**
Total	**17 600 euros**

PLAN DE FINANCEMENT	
CNES/MAIRIE	**7 600 euros**
Région	**5 000 euros**
DRAC	**5 000 euros**
Total	**17 600 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **5 000 euros** ;
- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Région Guyane une subvention de **5 000 euros** ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** le programme CNES/MAIRIE pour une subvention d'un montant de **7 600 euros** ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

24°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TROIS ETUDES D'HISTOIRE SUR LA VILLE DE SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Saint Laurent du Maroni développe ses activités de recherche.

Dans la perspective de l'ouverture de l'exposition permanente du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, la Ville a lancé plusieurs études sur l'histoire de Saint Laurent du Maroni.

Afin de terminer ce cycle de recherches, elle doit mener trois études complémentaires : une sur Saint Jean du Maroni / une sur les Camps forestiers / une sur l'histoire du Camp de la Transportation de sa fermeture à sa réhabilitation.

Afin de financer cette action dont le coût d'objectif s'élève à **15 000 euros** et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES	
Etude Saint Jean du Maroni	**5 000 euros**
Etude Camp forestiers	**5 000 euros**
Etude Camp de la Transportation	**5 000 euros**
Total	**15 000 euros**

PLAN DE FINANCEMENT	
DRAC	**15 000 euros**
Total	**15 000 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **15 000 euros** ;
- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

25°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA NUMERISATION DES ARCHIVES COMMUNALES ET D'UN FONDS PHOTOGRAPHIQUE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet numérisation du Patrimoine, la Ville propose de numériser deux fonds d'archives ; un fonds photographique et une partie du fonds d'archives communales.

Afin de financer cette action dont le coût d'objectif s'élève à **18 000 euros** et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES	
Numérisation fonds d'archives communales	**11 000 euros**
Numérisation fonds photographiques	**4 000 euros**
Transport archives vers métropole	**3 000 euros**
Total	**18 000 euros**

PLAN DE FINANCEMENT	
DRAC	**9 000 euros**
Mairie	**9 000 euros**
Total	**18 000 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **9 000 euros** ;
- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

26°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de permettre la conservation des archives communales datant de la période pénitentiaire, la Ville doit investir dans u matériel de conservation préventive.

Afin de financer cette action dont le coût d'objectif s'élève à **5 000 euros** et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES	
Achat boîtes et petit matériel de conservation préventive	**5 000 euros**

Total	**5 000 euros**

PLAN DE FINANCEMENT	
DRAC	**3 000 euros**
Mairie	**2 000 euros**
Total	**5 000 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **3 000 euros** ;

- **DECIDE DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** dit : « Je profite de vous dire que dans la question des délégations aux élus, jusqu'à présent, Franck THOMAS avait une délégation pour s'occuper à la fois de la Culture et du Patrimoine et comme le secteur de la culture prend de plus en plus de l'extension ainsi que le Patrimoine de l'autre côté, je vous informe que je prendrai directement sous ma coupe la délégation concernant le Patrimoine comme j'ai pris celle de la Police Municipale ».

Monsieur Franck THOMAS : « Il faudrait en discuter. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de créer une Commission Patrimoine ? Parce que pour les dossiers, il faut faire appel à tous les services notamment les Services Techniques pour ce qui est des dossiers spécifiques et techniques, je me demande s'il n'est pas nécessaire de mettre en place une commission Patrimoine ? ».

Monsieur le Maire répond : « Tout à fait, est ce qu'on peut la créer ce soir ? En général, nos commissions sont composées de sept membres ».

Monsieur Philippe JOAN dit : « Que les adjoints étaient d'office informés de toutes les réunions de commissions, c'était surtout pour laisser la place aux autres aussi de s'intégrer dans les commissions. Mais les adjoints doivent être informés et peuvent aussi participer aux commissions ».

Monsieur le Maire répond : « Ce n'est pas un souci ça et cela se fait la plupart du temps d'ailleurs ».

Monsieur le Maire demande quelles sont les candidatures :

Font acte de candidature :

- M. Gilbert SAINTE LUCE
- M. Bernard SELLIER
- Mme. PERRET Hélène
- Mme. Josette LO A TJON
- Mme. Cécile ALFRED
- M. Serge Aimé SAINT-AUDE
- M. Alain PANELLE

27°) DENOMINATION DES ECOLES DE LA VILLE DE SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville compte 25 écoles dont 8 maternelles, 11 élémentaires et 6 groupes scolaires.

Sept (7) de ces écoles ont été inaugurées et portent un nom, six (6) d'entre elles ont été dénommées par délibération du 20 Septembre 2004, seule l'école maternelle H. SABAYO a été inaugurée.

Il convient donc aujourd'hui, de procéder à la dénomination des douze (12) établissements scolaires suivants :

- BALATE
- BOUGAINVILLIERS
- CHARBONNIERE
- ECOLE V
- ESPERANCE
- LA CARRIERE
- LES CULTURES
- MILIEN II
- PIERRE
- SAINT JEAN
- SAINT MAURICE
- TERRE-ROUGE

A cet effet, la Commission des Affaires scolaires, réunie le 14 Octobre 2009, puis le 13 Janvier 2011, propose des noms de personnalités ayant marqué leur passage dans la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et en Guyane ainsi que des figures remarquables par leur action.

PROPOSITIONS DE NOMS

1°) Ecole BALATE ..... **Marcelle BLEZES** : Sage -Femme pendant des années à Saint- Laurent du Maroni

2°) Ecole BOUGAINVILLIERS..... **Arsène BOUYER** : Inspecteur de l'Education Nationale à Saint- Laurent du Maroni

3°) Ecole La CHARBONNIERE ..... **TOUSSAINT LOUVERTURE** : Fondateur de la première république noire

4°) Ecole V :..... **Octavien HODEBAR** Enseignant et Directeur en Guyane et à Saint- Laurent du Maroni

5°) Ecole ESPERANCE :..... **Alexander MAC INTOSCH** : 1er Capitaine du village Espérance

6°) Ecole La CARRIERE..... **Claudia CHARLEY :** Professeur Saint- Laurent du Maroni, Conseiller Municipal de la ville et Conseiller régional.

7°) Ecole des CULTURES :..... **Cojandé SAINT – AUGUSTE** : Enseignant à Saint-Laurent du Maroni

8°) Ecole MILIEN II ..... **Rudolph BISWANE** : 1er Capitaine du village BALATE

9°) Ecole Pierre : ..... **Edward PIERRE** Capitaine du village PIERRE

10°) Ecole St – Jean : ..... **Rosa PARKS** : Figure emblématique de la lutte contre la ségrégation noire aux Etats-Unis

11°) Ecole St – MAURICE ..... **George HABRAN- MERY** : Inspectrice de l'Education nationale, Inspectrice d'Académie

12°) Ecole de TERRE – ROUGE :..... **Welme TAPOKA** : 1er Chef Coutumier de Terre Rouge

Il est demandé au conseil de bien vouloir :

APPROUVER les dénominations suivantes :

1°) Ecole BALATE ..... **Marcelle BLEZES** : Sage -Femme pendant des années à Saint- Laurent du Maroni

2°) Ecole BOUGAINVILLIERS..... **Arsène BOUYER** : Inspecteur de l'Education Nationale à Saint- Laurent du Maroni

3°) Ecole La CHARBONNIERE ..... **TOUSSAINT LOUVERTURE** : Fondateur de la première république noire

4°) Ecole V :..... **Octavien HODEBAR** Enseignant et Directeur en Guyane et à Saint- Laurent du Maroni

5°) Ecole ESPERANCE :..... **Alexander MAC INTOSCH** : 1er Capitaine du village Espérance

6°) Ecole La CARRIERE..... **Claudia CHARLEY :** Professeur Saint- Laurent du Maroni, Conseiller Municipal de la ville et Conseiller régional.

7°) Ecole des CULTURES :..... **Cojandé SAINT – AUGUSTE** : Enseignant à Saint-Laurent du Maroni

8°) Ecole MILIEN II ..... **Rudolph BISWANE** : 1er Capitaine du village BALATE

9°) Ecole Pierre : ..... **Edward PIERRE** Capitaine du village PIERRE

10°) Ecole St – Jean : ..... **Rosa PARKS** : Figure emblématique de la lutte contre la ségrégation noire aux Etats-Unis

11°) Ecole St – MAURICE ..... **George HABRAN- MERY** : Inspectrice de l'Education nationale, Inspectrice d'Académie

12°) Ecole de TERRE – ROUGE :..... **Welme TAPOKA** : 1er Chef Coutumier de Terre Rouge

Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services fait savoir : « Il y a eu une intervention de Madame la Députée, Christiane TAUBIRA auprès du Conseil Général pour qu'un collège porte le nom de Madame Claudia CHARLEY. Suite à un appel téléphonique de ce matin, la maman de Claudia CHARLEY a indiqué que comme Claudia avait plutôt enseigné au Collège qu'on puisse suspendre cette nomination aujourd'hui ».

Madame Bénédicte FJEKE demande une rectification : « Ce n'est pas Welma TAPOKA mais c'est Welme (avec un « e » à la fin). ».

Monsieur le Maire demande de procéder à la rectification de ces erreurs ainsi que pour le nom de George HABRAN-MERY dont le nom a été saccagé.

Madame PERRET dit que le nom de Monsieur HODEBAR est à rectifier également, il faut mettre « HO » au lieu de « AU ».

Monsieur le Maire demande de vérifier tous ces noms.

Madame Agnès BARDURY précise : « C'est un travail qui est fait pour avoir des documents (dates de naissance etc…) afin d'installer la plaque en vue de dénommer l'école.

Je rappelle qu'il y en a six qui ont été dénommées mais qui n'ont pas été inaugurées donc il nous reste vingt écoles à inaugurer en vue de poser les plaques ».

Monsieur le Maire dit qu'il y a un gros travail d'inauguration à faire, nous allons étaler cela jusqu'en 2014.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Madame Daniéla STOMP demande : « Comment les noms ont été choisis par rapport aux écoles ? ».

Madame Agnès BARDURY répond : « Monsieur le Maire m'avait chargé de chercher des noms, nous avons une commission des affaires scolaires qui se réunit régulièrement, nous avons travaillé dessus et les collègues qui siègent à ladite commission ont cherché et nous sommes revenus en commission. Nous avons proposé les noms en commission depuis un certain temps pour les proposer au Conseil Municipal du 14 Octobre 2009.

A l'époque, Monsieur Jean-Elie PANELLE avait trouvé que le rapport était présenté bizarrement et de ce fait on avait enlevé le projet de l'ordre du jour de cette séance. Cela a traîné un peu et entre temps, ce qui s'est passé, je pense qu'on a trouvé que nous n'aurions pas du appeler une école « TARCY » que c'était mieux que ça soit la Région qui dénomme un bâtiment du nom de Monsieur TARCY donc entre temps, on a eu le temps de poser une plaque du nom de TARCY sur le lycée III et ce sans l'assentiment de Monsieur TARCY que j'avais déjà rencontré.

D'ailleurs, j'ai donc rencontré toutes les personnalités vivantes pour leur demander s'ils acceptaient que la Commune attribue leur nom à un établissement scolaire.
Donc, j'avais vu, Monsieur BOUYER qui n'était pas mort à l'époque, Monsieur TARCY et Madame HABRAN-MERY. Ce projet de délibération a été enlevé et entre temps, le Conseil Régional a eu le temps de dénommer et de mettre la plaque au nom de Monsieur TARCY.
Donc, j'ai du aller le voir car on ne peut pas mettre deux établissements scolaires avec le même nom dans la Commune ».

Pas d'autres observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** avec les modifications les dénominations ci-dessus indiquées.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

Monsieur Roland JOSEPH : « Sur la route Gaston Monnerville, on a toute la route qu'il faut reprofiler le canal d'évacuation car effectivement ces canaux qui coulaient très bien, aujourd'hui posent des problèmes de nuisances et je suis souvent interpellé pour des problèmes de moustiques dans ce secteur. Je souhaiterais que l'on puisse faire reprofiler ce canal par l'entreprise pour que l'écoulement des eaux se fasse dans de bonnes conditions ».

Monsieur le Maire demande c'était quelle entreprise ?

Monsieur Martial CHABRIER, Directeur des Services Municipaux répond : « Pour ces travaux là, il s'agit de dépendance de la route nationale et il n'y a pas de raison que ça soit nous qui le fassions, c'est plutôt à l'Etat de faire ces travaux. Je me suis déjà rapproché du Bureau d'Etudes Eau Dyssée pour lui signaler qu'il y avait des difficultés d'écoulement des eaux à un certain niveau, il faut que ça soit l'Etat qui fassent ces travaux ».

Monsieur le Maire prend acte et dit que c'est une affaire que l'on suit.

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Deux points. C'est concernant la future destination de la Maison qui se trouve près de la gare routière, est ce qu'il ne serait pas intéressant de transférer l'Office de Tourisme dans ce secteur. Deuxièmement, cela concerne les procès verbaux sur le site de la Mairie. J'ai vu que cela avait bien commencé et tout d'un coup, plus rien ».

Monsieur le Maire interroge Jessica CHARLERY pour ce qui concerne les procès verbaux sur le site de la Mairie.

Mademoiselle Jessica CHARLERY dit : « C'est un travail qui est en cours puisqu'on nous a remis les documents qu'il faut scanner. Le travail est fait par une personne qui est en formation mais qui est présente que le lundi et le Mardi ».

Monsieur le Maire dit que ce travail va se gérer avec l'augmentation des effectifs.

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Pourquoi scanner les documents ? Ils peuvent être transmis par clé usb ? ».

Mademoiselle Jessica CHARLERY dit : « Pourquoi on scanne les documents ? Ce sont des régularisations. Nous avions demandé les formats Word mais on ne nous les a pas donné, nous avons eu du format papier donc on doit les scanner, j'espère que pour les prochains procès-verbaux, on aura les formats numériques ».

Monsieur le Maire dit que sur la question de l'Office de Tourisme, cela fera partie d'une discussion où l'on verra comment utiliser les bâtiments etc…

Monsieur Alain PANELLE : « Quelles sont les avancées concernant le problème lié à la circulation sur la route nationale aux abords du lycée Raymond TARCY. Qui peut nous donner quelques précisions ? ».

Monsieur le Maire : « Il y a une réunion qui aurait du se tenir ce matin à ce sujet, avec la Région et elle a été reportée à vendredi prochain ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Donc, la discussion est engagée ? ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Alain PANELLE questionne également sur la taxe d'ordures ménagères : « Est-ce que quelqu'un peut me dire si la cité « Moucayas » est assujettie à la taxe des ordures ménagères ? ».

Monsieur le Maire répond : « Oui, comme partout, normalement ».

Madame PONS précise que la taxe des ordures ménagères figure sur la taxe foncière donc si les gens sont propriétaires, ils payent normalement la taxe des ordures ménagères. Je crois que pour Moucayas, pour certaines propriétés, j'avance cela sous réserve que nous sommes en régularisation d'actes. Ça peut être le cas pour une personne dont l'acte n'est pas encore enregistré ceci sous réserve dit-elle ».
Monsieur le Maire dit : « Nous avons des équipes qui sont là depuis quelques mois qui sont en train de sillonner le territoire et s'il y a des gens qui passent à travers les mailles, ce sera résolu très rapidement ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Nous avons prévu qu'il y ait régulièrement une information qui soit donnée sur les six bornes fontaines. Je rappelle qu'il y en a eu trois qui ont été installées dans les quartiers DJAKATA, Paul ISNARD et VIETNAM, trois mi novembre. Donc nous avons l'équivalent de trois mois et demi de fonctionnement. Donc régulièrement l'association Mamabobi et Monsieur FOUCAUD de l'ARS passent à la fois pour rencontrer les gens et recueillir des données chiffrées. Je dirai, sur le plan qualitatif, il y a eu deux défaillances de tête d'appareils électroniques, la SGDE qui est en charge de ces appareils ont traité le problème.

Il y a des auvents qui ont été réalisés pour les protéger des intempéries, chaleur et pluie. Concernant le bilan quantitatif, on est toujours en période de rodage, le chiffre brut au 31 Janvier 2011 : 750 m3 d'eau qui avaient été vendu via les cartes et leurs recharges, ce n'est pas encore le régime de croisière puisqu'il était prévu pour trois mois et demi : 2100 m3 mais c'est une fois atteint le régime de croisière. Il y a eu les pannes et puis à Djakarta, il y a encore quelques abonnements particuliers qu'on va traiter dans les prochaines semaines. Pour ce qui est des ventes de cartes, cela a très bien fonctionné, il est prévu d'en vendre 300 par an, en trois mois et demi, il y en a eu 87, ce qui est tout à fait satisfaisant.

En ce qui concerne les recettes, un sujet qui nous avait énormément préoccupé, il était prévu 14000 € de recettes annuelle (cartes et vente de recharges) et pour l'heure cela ferait 4100 € pour 3 mois et demi et pour l'instant, on est déjà à 4800 € donc le système fonctionne et en fin d'année quand on fera le point, on aura peut être un déficit prévisionnel inférieur au petit déficit malgré tout qui était prévu. Donc les choses se passent bien au jour le jour et je proposerai au Maire de faire un déplacement avec la Commission des Travaux dans les prochaines semaines, avec les gens qui suivent cette opération et l'on pourra aussi se poser la question de l'extension pour d'autres quartiers car il y a des demandes en instance ».

Intervention de **Monsieur Germain BALMOKOUN** : « Je souhaiterai que la Municipalité intervienne pour deux nuisances qui existent en Ville. Particulièrement dans la rue principale, il s'agit premièrement des camions de livraison qui se garent de façon perpendiculaire à la rue pour livrer les marchandises chez les commerçants chinois car il n'y a que ça dans la rue principale, ils prennent carrément la moitié de la voie et donc c'est gênant pour la circulation et je ne suis pas le seul à vivre cela quasiment tous les jours.

La deuxième nuisance, ce sont les personnes qui s'arrêtent quelque part avec de la musique dans leurs voitures et surtout quand la musique est assourdissante cela gêne beaucoup les gens. J'ai eu un appel de Monsieur Edouard ROYER et c'est pour cela que j'interviens dans ce sens. Il y a des voitures qui stationnent en bas de chez lui, près des commerçants chinois et ils mettent de la musique à fond et cela est très gênant pour lui et je pense qu'il n'est pas le seul ».

Monsieur le Maire dit : « Sur la première question, je demanderai à Monsieur le Directeur Général de voir avec le Responsable de la Police Municipale si c'est nécessaire à partir de la semaine prochaine de prendre les arrêtés réglementant la circulation. Sur la question des nuisances sonores, cet après midi même à 15 heures, j'ai envoyé le Brigadier Chef de la Police Municipale qui avait déjà été interpellé par Monsieur ROYER , on avait reçu des gens, nous leur avons donné des avertissements mais il semblerait que cela n'a aucun effet donc cet après midi, il était donc question de relever les plaques d'immatriculation et d'engager une procédure auprès du Procureur de la République pour aller beaucoup plus loin. On passe maintenant à un stade supérieur compte tenu que les premiers avertissements n'ont servi à rien du tout et j'espère que nous aurons des résultats ».

Monsieur Roland JOSEPH : « Je rappelle que pour la circulation des poids lourds à Saint-Laurent, nous avons déjà les arrêtés, il suffit de les ressortir et de les mettre en application ».

Monsieur le Maire demande qu'en l'absence du Responsable de la Police Municipale, qu'il y ait son remplaçant au Conseil Municipal pour qu'il soit aussi présent pour entendre les problèmes que nous traversons.

Madame Agnès BARDURY : « Je voulais porter une information auprès des collègues, nous essayons de mettre en place un Conseil Municipal des enfants donc cela fait un moment que nous avons commencé le travail, des élections dans les écoles ont eu lieu Mardi et nous allons procéder à l'élection du Maire et ses adjoints, Jeudi matin. Ce ne sera pas une cérémonie vraiment car il va falloir remettre des écharpes comme pour un conseil municipal et nous ne les avons pas encore. Ce sera juste la séance d'installation et il serait bien que quelques conseillers municipaux viennent assister à cette élection. Nous avons eu 17 écoles qui pouvaient participer. Pour le moment, nous n'avons eu des résultats que pour 7 ou 8 écoles, alors nous allons le faire avec les écoles qui ont participé. Nous prévoyons de faire la cérémonie vers la fin du mois de Mars, nous allons donc vous en tenir informés.

Madame Sophie CHARLES informe le Conseil qu'une usine de Biomasse va certainement voir le jour à Saint-Laurent-du-Maroni. Ce projet était en cours depuis environ trois ans puisque ce sont des entreprises privées qui vont s'installer mais qui vont permettre de gérer la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui puisque c'est une usine qui va produire 8,3 mégawatt pour compléter ce que nous n'avons pas sur Saint-Laurent et qui engendre souvent des pannes que nous connaissons.

Cette usine est portée par deux entités, une entité technique qui est la société ENDEL international qui fait en même temps partie du groupe GDF Suez, quelqu'un qui localement travaille à Saint-Laurent, forestier et il avait une scierie, il s'agit de Monsieur CASOLARI. Ces deux personnes se sont rencontrées, il y a deux ans et demi et le projet de l'usine de Biomasse est donc sorti aujourd'hui. Il y a eu une visite, Mercredi dernier en présence de Bernard SELLIER, nous étions là, à la DAF, la visite également sur le terrain pour

l'emplacement, cette future usine de Biomasse se trouvera sur la route d'APATOU, 6 km à partir de l'embranchement de la route d'APATOU sur le plateau des Mines.

Cette zone va nous permettre de voir le déplacement de l'usine des Rhums Saint-Maurice qui va se retrouver à côté de l'Usine de Biomasse, bien que l'usine qui existe aujourd'hui risque d'être une partie touristique plutôt de visite et d'embouteillage uniquement. Il y a aujourd'hui une avancée sur ce projet d'usine de Biomasse, le dossier est monté, le lieu est trouvé. Aujourd'hui on en est au prix de reprise de l'électricité par la Commission d'Energie qui fixe un prix sur lequel, ils ne sont pas tout à fait d'accord aujourd'hui mais cela risque d'avancer assez rapidement ».

Plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et souhaite à tous un bon week-end de Carnaval.

La séance est levée à 21 heures et 33 minutes.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 24 Mars 2011